



IFCS/FORUM-IV/16w  
Original : Anglais  
7 novembre 2003

*La sécurité chimique dans un monde vulnérable*

## FORUM IV

# Quatrième session du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique

Bangkok (Thaïlande)  
1<sup>er</sup>-7 novembre 2003

\*\*\*\*\*

## Rapport final

## Table des matières

### RESUME D'ORIENTATION

Introduction

Enfants et sécurité chimique

Sécurité et santé au travail

Création et mise à disposition de données sur les risques

Pesticides à toxicité aiguë

Assistance au renforcement des capacités

Examen de l'écart croissant entre les pays dans le suivi des politiques de sécurité chimique

Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) – Plan d'action

Résolution sur la prévention du trafic international illicite des produits toxiques et dangereux

Ressources à l'usage des Vice-Présidents de l'IFCS

### RESUME DE LA REUNION

#### ANNEXES :

1. Liste des documents de réunion
2. Liste des acronymes
3. Rapport des réunions du Groupe régional de l'Afrique
4. Rapport des réunions du Groupe régional de l'Asie et du Pacifique
5. Rapport des réunions du Groupe régional de l'Europe centrale et orientale
6. Rapport des réunions du Groupe régional de l'Amérique latine et des Caraïbes
7. Rapport des réunions du Groupe régional de l'Europe occidentale et autres
8. Rôles et responsabilités des Vice-Présidents dans les régions
9. Lignes directrices sur les points focaux nationaux
10. Lignes directrices et critères pour le choix des hôtes
11. Fonds fiduciaire de l'IFCS – Budget du Secrétariat de l'IFCS 2004-2006
12. Administrateurs de l'IFCS et membres du Comité permanent du Forum élus
13. Liste des participants

## **RESUME D'ORIENTATION**

### **Recommandations et mesures décidées au Forum IV**

#### **Introduction**

Le Gouvernement thaïlandais a accueilli la quatrième session du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (Forum IV) qui s'est déroulée du 1<sup>er</sup> au 7 novembre 2003 à Bangkok. Cent vingt-six gouvernements ainsi que 32 représentants de 12 organisations intergouvernementales et 81 représentants d'organisations non gouvernementales y ont participé.

Le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (l'IFCS ou le Forum) est une plate-forme de participation innovante dont l'objectif est d'indiquer des orientations et des stratégies en matière de gestion rationnelle des produits chimiques aux niveaux national, régional et international. Le Forum offre aux pays la possibilité de porter certaines questions sur la scène internationale et de faire connaître leurs besoins et leurs préoccupations spécifiques concernant la gestion des produits chimiques. L'IFCS a été créé en 1994 en réponse à une recommandation adoptée lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), qui s'est tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992.

Lors du Forum IV, l'IFCS a pris acte des progrès accomplis par rapport aux engagements pris et aux recommandations formulées au Forum III, tels que les Actions prioritaires de l'IFCS au-delà de l'an 2000. Le Forum IV a envisagé des stratégies et des mesures permettant d'atteindre les objectifs arrêtés et a également indiqué la voie à suivre pour les activités à entreprendre dans plusieurs domaines nouveaux.

Les recommandations et les mesures décidées au Forum IV sont présentées ci-après.

## Enfants et sécurité chimique

1. Pour évaluer la protection dont jouissent les enfants, il faut envisager les expositions aux produits chimiques pouvant survenir au moment de la conception, pendant la grossesse, la première enfance, l'enfance et l'adolescence.
2. Les gouvernements devraient préparer, par le biais d'une consultation faisant participer les diverses parties impliquées, une évaluation initiale, au niveau national, de la salubrité de l'environnement et de la sécurité chimique des enfants. Cette évaluation doit permettre de repérer les problèmes les plus urgents et servir de base à l'élaboration de plans d'action pour y faire face. Les pouvoirs publics devront remettre un rapport d'activité au Forum V. L'OMS est priée de mettre au point, par le biais d'une consultation faisant participer les parties intéressées, des outils d'orientation et d'aider, dans chaque région, au moins trois pays à des stades différents de développement économique à préparer l'évaluation et les plans d'action d'ici 2006.
3. Les gouvernements, avec le soutien des parties intéressées, notamment de l'OMS et de l'UNICEF, doivent promouvoir l'éducation et la formation dans le domaine de la sécurité chimique des enfants et, lorsque les risques sont connus, ils doivent s'engager à prendre des mesures pour prévenir ou diminuer l'exposition. Les gouvernements doivent également promouvoir la collecte harmonisée de données, la recherche, la législation et les règlements, et envisager de recourir à des indicateurs sur la salubrité de l'environnement des enfants, et en faire rapport au Forum V en 2006. Lorsqu'ils fixent des niveaux ou des critères d'acceptabilité pour les produits chimiques, les gouvernements doivent tenir compte des expositions éventuelles ou de la vulnérabilité des enfants.
4. L'OMS est priée de fournir un appui aux organisations de recherche et aux instances qui soutiennent la recherche (telles que la Commission européenne, les organisations scientifiques non gouvernementales, le Forum mondial pour la recherche en santé, les gouvernements et autres), de collaborer avec elles et de coordonner leurs activités afin de mettre au point des mécanismes pour faciliter la collaboration nationale et internationale et le partage de technologies.
5. Les gouvernements et les parties intéressées doivent s'engager à partager des informations sur les mesures qu'il est possible de prendre pour protéger efficacement les enfants des menaces chimiques connues ou présumées avec plus ou moins de certitude. L'OMS est priée d'organiser une réunion des différentes parties impliquées pour examiner les mécanismes de collecte des données et de diffusion des informations auxquels on pourrait avoir recours pour réduire le degré d'incertitude dans l'évaluation des risques.
6. En outre, le Forum IV prie le Président de l'IFCS de transmettre ces recommandations lors d'autres réunions et dans d'autres instances.
7. Dans la mise en oeuvre de ces recommandations correspondant à ce domaine prioritaire, les parties concernées doivent suivre le document décisionnel et la note d'information préparés par le groupe de travail du Comité permanent du Forum sur les enfants et la sécurité chimique.

## Sécurité et santé au travail

*Rappelant la décision du Forum III d'inclure dans ses actions prioritaires au-delà de l'an 2000 la nécessité d'accorder une attention particulière aux problèmes de sécurité et de santé causés par les produits chimiques sur le lieu de travail, le Forum IV :*

*I) prie instamment l'OIT, l'OMS et la FAO de renforcer leur collaboration dans ce domaine et de participer davantage aux activités de l'IFCS ; et*

*II) prie instamment les participants au Forum concernés d'introduire et d'appliquer des mesures pour prendre en compte les aspects de la sécurité et de la santé au travail liés à la sécurité chimique, visés dans les Actions prioritaires de l'IFCS comme précisé ci-dessous :*

### Domaine d'activité A – Elargissement et accélération de l'évaluation internationale des risques chimiques

L'exposition aux produits chimiques sur le lieu de travail joue un rôle crucial dans l'évaluation internationale des risques chimiques. Les données recueillies sur le lieu de travail sont essentielles pour mieux connaître et mieux comprendre la prévalence, les facteurs de risque, la relation dose-effet, les interventions efficaces et les techniques permettant de contrôler les résultats des stratégies de prévention mises en oeuvre.

Pour obtenir des données sur l'exposition humaine, les études épidémiologiques, en particulier sur le lieu de travail, constituent une source de choix. Le travail est généralement exercé dans un cadre organisé et réglementé, souvent avec la participation de professionnels de la santé et de la sécurité, ce qui permet de rendre plus efficaces la collecte et l'enregistrement des données de qualité. L'utilisation de produits chimiques pour lesquels il n'y a pas eu d'enquête toxicologique est courante. L'exposition à de multiples produits chimiques et à d'autres agents physiques est largement répandue dans de nombreuses branches d'activité, bien qu'on ne connaisse pas suffisamment les relations combinées exposition-effet.

L'IFCS doit soutenir et inciter toutes les parties concernées à prendre des mesures pour que les données essentielles à l'évaluation internationale des risques chimiques sur le lieu de travail soient consignées et enregistrées en vue de faciliter les démarches nationales et internationales et pour que les données nécessaires soient à la disposition immédiate de ceux qui procèdent à l'évaluation des risques chimiques.

Mesures recommandées :

- Elaborer et mettre en oeuvre des approches, des normes et des documents d'information pertinents pour enregistrer, collecter et analyser les données sur les lieux de travail. Ces mesures peuvent être prises conjointement à la mise en oeuvre de la Recommandation de l'OIT sur la liste des maladies professionnelles (N° 194) de 2002 et du Protocole de 2002 relatif à la Convention sur la sécurité et la santé des travailleurs (N° 155) de 1981.
- Mettre au point, établir et renforcer les mesures pertinentes pour le contrôle des lieux de travail et la surveillance clinique attentive des travailleurs.
- Elaborer des éléments harmonisés pour enregistrer, dans des bases de données propres à chaque entreprise, des données sur le lieu de travail. La collecte des données à analyser

doit être facilitée et les moyens mis en oeuvre doivent garantir l'anonymat des travailleurs, des lieux de travail ou des employeurs.

- Définir le rôle et les responsabilités des employeurs, des employés et des pouvoirs publics dans le relevé, l'enregistrement, la collecte et l'évaluation des données sur les lieux de travail.

#### Domaine d'activité B – Harmonisation de la classification et de l'étiquetage des produits chimiques

Le système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) s'applique aux produits chimiques sur le lieu de travail. Cependant, sa mise en oeuvre révèle qu'il convient de combler certaines lacunes et de répondre à certains besoins propres aux lieux de travail.

Mesures recommandées :

- Mettre au point et à disposition l'assistance, les conseils, les outils et les autres dispositifs nécessaires à la mise en oeuvre effective du SGH sur le lieu de travail.
- Introduire les éléments pertinents du SGH dans le programme SafeWork de l'OIT.
- Définir le rôle et les responsabilités des employeurs, des employés et des pouvoirs publics dans la mise en oeuvre du SGH.

#### Domaine d'activité C – Echange d'informations sur les produits chimiques toxiques et les risques chimiques

Les populations concernées par l'exposition aux produits chimiques sur le lieu de travail et les caractéristiques de cette exposition représentent des enjeux et des perspectives dont il faut tenir particulièrement compte pour que l'échange d'informations sur les produits chimiques toxiques et les risques chimiques soit efficace. A cet égard, les droits fondamentaux des travailleurs – le droit d'être informé et le droit de prendre part aux décisions en matière de santé et de sécurité sur le lieu de travail – sont importants. La mise à la disposition des travailleurs d'informations fiables, appropriées et utiles peut déboucher sur des interventions permettant de protéger la santé et de garantir la sécurité des personnes exposées aux produits chimiques sur leur lieu de travail et de la population, et aussi de garantir la salubrité de l'environnement.

Mesures recommandées :

- Donner les moyens aux organisations intergouvernementales de créer et de mettre à jour des sources d'information sur les produits chimiques sur le lieu de travail, évaluées au niveau international, sous une forme adaptée aux participants et dans leur langue.
- Mettre à la disposition des employeurs, des employés et des pouvoirs publics, immédiatement et aisément, des informations fournies par les organisations intergouvernementales sur les produits chimiques sur le lieu de travail.
- Renforcer les réseaux mondiaux d'information de l'OIT et de l'OMS pour le partage, l'échange et la diffusion d'informations sur la sécurité chimique.

- Faciliter la production et la mise à jour d'informations relatives aux produits chimiques sur le lieu de travail, à partir de sources fiables, sous une forme adaptée aux participants et dans leur langue, et l'accès immédiat et facile des employeurs, des employés et des pouvoirs publics à ces informations.
- Promouvoir et mettre en place un programme SafeWork national prévoyant notamment la ratification et la mise en œuvre des Conventions 170, 174 et 184 de l'OIT.
- Adopter une approche intégrée de l'utilisation sans risque des produits chimiques sur le lieu de travail en instaurant de nouveaux mécanismes pour étendre et mettre à jour les Conventions de l'OIT relatives aux substances dangereuses et pour les intégrer à plusieurs autres démarches (codes, diffusion d'informations, application, coopération technique, etc.).
- Adopter des approches et des méthodes pour communiquer les résultats de l'évaluation internationale des risques aux participants concernés sur le lieu de travail et définir le rôle et les responsabilités des employeurs, des employés et des pouvoirs publics.
- Renforcer la diffusion des informations relatives à la sécurité chimique auprès des partenaires sociaux et dans les médias aux niveaux national et international.
- Souligner l'importance du droit des travailleurs à être informés dans tous les secteurs (officiel et informel).

#### Domaine d'activité D – Mise en place de programmes de réduction des risques

Les programmes de réduction des risques chimiques sur le lieu de travail entrent généralement dans le cadre de programmes globaux de sécurité et de santé au travail. En ce qui concerne la gestion rationnelle des produits chimiques, les programmes de réduction des risques sur le lieu de travail offrent un large éventail de possibilités d'intervention à la source et ont donc des retombées positives non seulement sur la sécurité et la santé au sein de l'entreprise, mais aussi sur l'environnement et la population.

Les normes de l'OIT en matière de sécurité, de santé et d'hygiène de l'environnement sur le lieu de travail sont un moyen fondamental de protéger les travailleurs du monde entier. Elles répondent à la nécessité pour les pays d'appuyer leurs politiques de santé, de sécurité et d'hygiène de l'environnement sur le lieu de travail sur un cadre normatif universellement accepté au niveau mondial. Les normes de l'OIT constituent également des instruments efficaces pour ceux qui souhaitent des réformes dans les pays.

L'IFCS devrait soutenir et encourager l'élaboration, le développement, la mise à jour et l'application des normes SafeWork de l'OIT, notamment des lignes directrices supplémentaires, des codes de pratique et des autres instruments non contraignants faisant l'objet d'un consensus, qui concourent à l'utilisation sans risque des produits chimiques sur le lieu de travail.

Mesures recommandées :

- Faciliter l'élaboration, le renforcement, la mise à jour et la mise en œuvre des Conventions de l'OIT et des instruments supplémentaires qui contribuent à promouvoir la gestion rationnelle des produits chimiques sur le lieu de travail.

- Dans le cadre des programmes de réduction des risques chimiques sur le lieu de travail, accorder une attention particulière aux besoins des travailleurs des PME, du secteur informel, migrants, indépendants et des salariés et des groupes vulnérables, notamment des enfants, des jeunes, des femmes et des personnes âgées.
- Mettre en oeuvre les principes directeurs de l'OIT concernant les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail (ILO-OSH 2001) qui portent sur l'utilisation sans risque des produits chimiques.
- Mettre en oeuvre les programmes nationaux SafeWork de l'OIT en y intégrant l'utilisation sans risque des produits chimiques.
- Instituer et renforcer une législation pour protéger la santé des travailleurs et de la population, couvrant l'éventail complet des situations professionnelles dans lesquelles des produits chimiques sont manipulés, notamment dans les secteurs de l'agriculture et de la santé.
- Aborder les problèmes de sécurité chimique liés au travail et aux migrants clandestins.
- Mettre au point un système pour évaluer l'impact de la manipulation des produits chimiques sur la santé et l'environnement et l'incorporer dans les programmes de sécurité et de santé au travail dans les pays, car cette évaluation est une condition préalable du renforcement de la prévention.
- Promouvoir la formation et le renforcement des capacités pour toutes les personnes concernées, directement ou indirectement par l'utilisation et l'épandage de pesticides en milieu rural.
- Appliquer les mesures prévues par la Convention 169 de l'OIT en ce qui concerne les conditions de travail des peuples indigènes et tribaux, afin d'éviter l'utilisation de pesticides particulièrement dangereux (art. 20 3. b)).
- Renforcer les programmes de réduction des risques par l'extension de la couverture des assurances et par des systèmes de compensation.

#### Domaine d'activité E – Renforcement des moyens et des capacités dont dispose chaque pays pour gérer les produits chimiques

Le renforcement des capacités est une condition des plus fondamentales pour une gestion efficace de la sécurité chimique, notamment dans les pays en développement et les pays à économie en transition. A cet égard, les membres du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques peuvent leur fournir une aide appréciable pour mieux appliquer les politiques de sécurité et de santé relatives à la production et à l'utilisation de produits chimiques sur le lieu de travail.

Au niveau des pays, diverses institutions et organisations contribuent aux programmes nationaux de santé et de sécurité au travail, qui intègrent également les démarches de réduction des risques liés aux produits chimiques sur le lieu de travail. Lorsqu'on renforce les moyens et les capacités dont dispose chaque pays pour gérer les produits chimiques, il faut aussi donner davantage de

moyens aux institutions et aux organisations qui prennent part à des activités de réduction des risques chimiques sur le lieu de travail.

Mesures recommandées :

- Déterminer les demandes et les besoins des institutions et des organisations chargées d'activités liées à la sécurité chimique sur le lieu de travail et orienter les démarches de renforcement des capacités en conséquence.
- Les politiques nationales relatives à la sécurité et à la santé au travail doivent prévoir des dispositions spécifiques sur la gestion des produits chimiques, qui seront principalement axées sur la prévention. La législation nationale doit disposer que l'évaluation et la prévention des risques sur le lieu de travail s'effectuent selon une hiérarchie reconnue des mesures de prévention et de lutte.
- Mettre en place des programmes intégrés pour la santé et la sécurité des professionnels et des praticiens de santé publique, axés sur la détermination, l'évaluation et la maîtrise des risques chimiques sur tous les types de lieu de travail (usines, exploitations agricoles, bureaux, services).
- Favoriser l'échange d'informations sur les projets et les expériences positifs en matière de sécurité et de santé au travail.
- Renforcer les programmes internationaux de coopération visant notamment à renforcer les capacités dans les pays en développement et les pays à économie en transition.

## Création et mise à disposition de données sur les risques

Le Forum IV a adopté l'action prioritaire ci-après.

Il convient de mettre à la disposition du public, et de produire le cas échéant, des informations appropriées précisant les dangers inhérents à tous les produits chimiques commercialisés. Certaines informations essentielles sur la santé, la sécurité et l'environnement doivent être accessibles tout comme d'autres informations moyennant le respect d'un équilibre entre le droit du public à l'information et la nécessité de protéger le secret commercial et les intérêts légitimes des titulaires du droit de propriété. Les informations existantes sur les dangers doivent être systématiquement identifiées, rassemblées, validées et communiquées afin d'assurer un partage équitable de la charge que représentent l'évaluation et l'interprétation, et d'éviter les essais faisant double emploi, à la fois pour des motifs économiques et pour protéger les animaux. Pour la production de nouvelles informations, il conviendra de s'appuyer sur les progrès réalisés dans l'identification des dangers ainsi que sur d'autres approches pertinentes qui permettent de réduire l'expérimentation animale pour les tests de toxicité.

Les gouvernements, en coopération avec l'industrie et les autres parties prenantes :

- sont encouragés à fixer des priorités nationales en vue de produire des informations sur les substances chimiques qui ne sont pas produites en grandes quantités, par exemple en utilisant les inventaires relatifs aux quantités de substances chimiques commercialisées produites/importées et en rassemblant ou en produisant d'autres informations pertinentes sur les expositions importantes, par exemple ;
- doivent accepter de recourir, le cas échéant, à des mesures appropriées, en fonction de la situation propre à chaque pays, pour promouvoir la production en temps opportun d'informations sur les dangers.

D'ici le Forum V, l'OCDE est invitée, en coopération avec les parties concernées et en permettant aux pays non membres de l'OCDE d'apporter leur contribution par l'intermédiaire des mécanismes déjà établis, à :

- établir un programme détaillé en vue de créer une banque d'informations sur les dangers, accessible gratuitement ;
- convenir d'un calendrier pour la mise à disposition et la production par l'industrie, en coopération et en coordination avec les parties concernées, d'informations sur les dangers des substances chimiques produites en grandes quantités, non couvertes par les accords actuels ;
- établir des lignes directrices d'application générale sur les rôles et les responsabilités respectifs des gouvernements, des entreprises productrices/importatrices et des fournisseurs de produits chimiques en ce qui concerne la production, l'évaluation et la diffusion des informations sur les dangers ;
- poursuivre l'harmonisation de la présentation des données sur les dangers ;

- établir des recommandations relatives à des méthodes graduelles visant les prescriptions en matière de données de dépistage pour les substances chimiques qui ne sont pas produites en grandes quantités ;
- identifier les approches possibles pour établir des priorités pour ces produits chimiques, en ne se fondant pas nécessairement sur le volume de production mais, par exemple, sur l'importance de l'exposition.

D'ici le Forum V, le PISSC et l'OCDE sont invités à harmoniser la terminologie à employer pour l'évaluation des dangers et des risques.

Le PISSC est invité à fournir des conseils et à créer des mécanismes pour la collecte, la diffusion et l'utilisation de données cliniques et sur l'exposition, découlant d'observations sur l'homme.

Les gouvernements, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et l'industrie doivent promouvoir l'utilisation gratuite d'Internet pour le recensement des informations sur les dangers et leur diffusion auprès des groupes cibles en exploitant, de préférence, les bases de données existantes.

Dans la mise en oeuvre des recommandations correspondant à cette *Action prioritaire*, les parties concernées doivent suivre le document décisionnel et la note d'information préparés par le Comité permanent du Forum.

## **Pesticides à toxicité aiguë**

Compte tenu de la nécessité de prévenir l'intoxication des utilisateurs de pesticides et de leur entourage, en particulier des travailleurs agricoles et des petits exploitants agricoles des pays en développement et des pays à économie en transition, les autorités nationales trouveront ci-après des directives pour la gestion rationnelle et la réduction des risques, en particulier ceux liés aux pesticides à toxicité aiguë.

Les gouvernements doivent prendre plusieurs mesures correspondant au mieux à leurs besoins et à leurs capacités, moyennant l'engagement et l'appui des parties concernées aux niveaux international, régional et local, notamment des organisations internationales, des communautés scientifique et médicale, de l'industrie des pesticides et du secteur de l'agriculture, des groupes d'intérêt public, des travailleurs agricoles, des syndicats, des petits exploitants agricoles et des peuples autochtones.

### **I. Mesures à prendre par les gouvernements**

1) ratifier et mettre en oeuvre la Convention internationale de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international ;

2) mettre pleinement en oeuvre le Code international de conduite sur la distribution et l'utilisation de pesticides comme base d'une approche globale de la gestion des pesticides au niveau national axée sur le cycle de vie ;<sup>1</sup>

3) promouvoir une culture du respect des règles et de la responsabilité ainsi que des programmes efficaces de mise en oeuvre et de surveillance ;

4) donner la priorité voulue à la lutte contre les ravageurs et à la gestion des pesticides dans les stratégies nationales de coopération pour le développement, afin d'avoir accès à une assistance technique et financière, notamment à une technologie adaptée ;

5) fonder les décisions nationales concernant les pesticides à toxicité aiguë sur l'évaluation de leurs risques intrinsèques et sur l'exposition prévue aux produits, au niveau local, eu égard à leurs conditions courantes d'utilisation et à la nécessité de réduire les risques.

### **II. Mesures réglementaires**

1) promouvoir la protection intégrée et la gestion intégrée de la production ;

2) homologuer et/ou utiliser en priorité les types de formulations adaptés aux conditions d'utilisation dans le pays ;

3) s'assurer que l'étiquetage des produits comporte des informations claires sur la sécurité et l'utilisation ;

---

<sup>1</sup> Code international de conduite sur la distribution et l'utilisation de pesticides, Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture. Version révisée adoptée en novembre 2002 lors de la cent vingt-troisième session du Conseil de la FAO.

- 4) créer des systèmes d'octroi d'agrément pour le stockage, la distribution et l'épandage des pesticides dans de bonnes conditions ;
- 5) promouvoir des normes appropriées pour la conception du matériel d'épandage, des conteneurs et des emballages (par exemple, taille, forme et matériau) et pour les procédures de maintenance et d'utilisation du matériel ;
- 6) établir des procédures de retour obligatoire ou volontaire des conteneurs. On choisira la solution la plus efficace ;
- 7) mettre sur pied des systèmes de surveillance et de suivi de l'utilisation des pesticides de façon à rassembler des informations sur leurs conditions courantes d'utilisation et leur incidence sur la santé et l'environnement ;
- 8) élargir les recherches et renforcer les capacités de recherche sur les méthodes de substitution (chimiques ou non) pouvant être utilisées pour lutter contre les ravageurs et obtenir des récoltes ;
- 9) utiliser les instruments de la Convention de Rotterdam afin :
  - a. d'assurer un niveau approprié de ressources aux autorités nationales désignées,
  - b. d'identifier les formulations de pesticides très dangereuses et en informer le Secrétariat de la Convention ;
- 10) interdire les pesticides à toxicité aiguë ou restreindre leur disponibilité (notamment par des mesures de contrôle des importations et/ou des exportations si cela est souhaitable) et interdire leur utilisation (comme dans le cas des formulations classées par l'OMS<sup>2</sup> comme extrêmement dangereuses (classe 1a) et hautement dangereuses (classe 1b)) et/ou les pesticides associés à des intoxications fréquentes et graves ;
- 11) remplacer les pesticides à toxicité aiguë par des pesticides présentant des risques réduits et par des méthodes non chimiques ;
- 12) encourager l'industrie à mieux gérer les produits et à retirer volontairement les pesticides à toxicité aiguë lorsque des intoxications surviennent ;
- 13) mettre en place ou améliorer des systèmes nationaux globaux de surveillance et de déclaration des cas d'intoxication touchant les travailleurs et leur entourage, notamment :
  - a. former les travailleurs agricoles salariés, les agriculteurs, les communautés et les professionnels de la santé publique de façon à ce qu'ils puissent reconnaître les symptômes d'une intoxication aux pesticides et qu'ils puissent intervenir immédiatement sur place,
  - b. fournir une formation et des ressources aux agents de santé afin qu'ils puissent traiter de façon appropriée les effets des pesticides sur la santé,
  - c. instaurer des mécanismes de suivi et de déclaration communautaires et fondés sur l'autosurveillance,
  - d. utiliser des formulaires de déclaration des incidents établis en vertu de la Convention de Rotterdam et les instruments harmonisés de l'OMS pour la

---

<sup>2</sup> Organisation mondiale de la Santé, [The WHO Recommended Classification of Pesticides by Hazard and Guidelines to Classification 2000-2002](http://www.who.int/pcs/docs/Classif_Pestic_2000-02.pdf), WHO/PCS/01.5, [http://www.who.int/pcs/docs/Classif\\_Pestic\\_2000-02.pdf](http://www.who.int/pcs/docs/Classif_Pestic_2000-02.pdf).

- collecte des données, ainsi que les autres instruments existants ; réaliser des études pour estimer le nombre de cas d'intoxication non déclarés,  
e. soutenir et renforcer les centres antipoisons ;

14) éviter l'accumulation des stocks et éliminer les stocks de produits périmés, en recourant aux meilleures technologies et pratiques disponibles, conformément aux accords internationaux ;

15) pour la lutte contre les ravageurs, acheter en priorité les produits les moins dangereux et recourir aux pratiques optimales pour éviter des approvisionnements trop importants ou inadaptés dans le cadre de l'aide fournie par les donateurs.

### III. Mesures à prendre dans le domaine de la communication

1) améliorer l'accès aux informations sur les pesticides, en particulier à toxicité aiguë, et sur les produits de remplacement plus sûrs pour lutter contre les ravageurs, en utilisant les instruments de la Convention de Rotterdam et d'autres réseaux d'information ;

2) développer les activités de sensibilisation, d'éducation et de formation, en les adaptant au grand public et aux utilisateurs ;

3) promouvoir et faciliter l'échange, par les secteurs public et privé, d'informations, de technologies et de savoir-faire au sein des pays et entre les pays en vue de réduire et d'atténuer les risques ;

4) faciliter l'accès des utilisateurs de pesticides, des personnes exposées aux pesticides et des services de vulgarisation aux résultats des recherches sur les produits de remplacement (chimiques ou non) pouvant servir à lutter contre les ravageurs et à obtenir des récoltes ;

5) évaluer l'efficacité des programmes de réduction des risques liés aux pesticides et des méthodes alternatives de lutte contre les ravageurs actuellement mises en oeuvre et planifiées par les organisations internationales, les gouvernements, les fabricants de pesticides, les secteurs de l'agriculture et du commerce et les autres parties prenantes, et

- a. distinguer les programmes qui ont permis une réduction significative et durable des risques de ceux qui n'ont pas abouti à de tels résultats,
- b. permettre l'échange de résultats aux niveaux local, régional et international,
- c. incorporer des mécanismes d'évaluation et des outils pour mesurer les progrès accomplis dans le cadre de programmes futurs.

Point à examiner à l'avenir :

- les gouvernements et les parties prenantes doivent examiner les questions de la responsabilité et de l'indemnisation.

## Assistance au renforcement des capacités

Reconnaissant l'importance de la gestion rationnelle des produits chimiques pour éradiquer la pauvreté, le Forum IV recommande de promouvoir le dialogue avec les institutions internationales d'aide au développement (notamment le PNUD et la Banque mondiale) en vue d'intégrer les questions de sécurité chimique dans les stratégies de réduction de la pauvreté, dans les stratégies nationales de développement durable et dans les projets pertinents.

Le Forum IV invite l'ensemble des gouvernements à intégrer leurs politiques de sécurité chimique dans les activités de coopération pour le développement et à porter les questions liées aux produits chimiques à la connaissance des organes directeurs compétents des organisations internationales et intergouvernementales.

Reconnaissant la valeur du Programme de l'OMS sur la santé et le développement durable, le Forum IV appelle l'ensemble des organisations internationales, notamment le PNUE et les autres organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des substances chimiques (IOMC), à garantir et/ou à renforcer l'intégration des questions liées au développement durable et aux produits chimiques dans tous les domaines où cela peut présenter un intérêt (gestion de l'eau et des déchets, santé, agriculture, commerce).

*Le Forum IV invite le secteur privé et la société civile à participer activement à ces démarches.*

Le Forum IV invite les pays, les organisations non gouvernementales et intergouvernementales à examiner les conseils donnés ci-dessous.

Et demande au Comité permanent du Forum de rendre compte au Forum V des résultats de ces activités.

Conseils :

Le Forum IV demande aux participants de l'IFCS de prendre en considération les conseils suivants :

- A. A tous les participants de l'IFCS :
  - a. Veiller à ce que, dans le cadre de leur développement économique et social, les pays disposent des moyens fondamentaux pour gérer rationnellement les produits chimiques à tous les stades du cycle de vie et pour atteindre les objectifs fixés dans la Déclaration de Bahia.
  - b. Promouvoir, créer et pérenniser un dialogue structurel avec les institutions internationales d'aide au développement en vue d'intégrer les questions de sécurité chimique aux stratégies de réduction de la pauvreté, aux stratégies nationales de développement durable et aux projets pertinents.
  - c. Promouvoir activement l'intégration de la gestion rationnelle des produits chimiques à d'autres programmes de gestion de l'environnement (gestion de l'eau et des déchets, santé, agriculture, commerce) et aux dimensions sociales et économiques d'Action 21.

- d. Promouvoir la sécurité chimique en recensant et en décrivant des programmes de gestion rationnelle des produits chimiques qui ont donné de bons résultats, et en les diffusant largement.
  - e. Envisager d'élaborer des indicateurs mesurables pour évaluer les progrès du renforcement des capacités de gestion rationnelle des produits chimiques.
- B. Aux pays et aux parties intéressées, notamment au secteur privé et à la société civile, le cas échéant :
- a. Faire de la sécurité chimique un élément à part entière des politiques de développement durable, des stratégies d'éradication de la pauvreté, ainsi que des plans nationaux d'aide au développement et de leur mise en oeuvre. Il faut notamment intégrer les questions de sécurité chimique dans l'éducation publique pour confirmer officiellement qu'il s'agit d'une priorité pour le pays.
  - b. Intégrer la politique de sécurité chimique dans les activités de coopération pour le développement et tirer parti de toutes les possibilités existantes, notamment des mécanismes de financement (tels que le FEM) au moment de l'élaboration des propositions de projets.
  - c. Etant donné l'importance considérable de l'aide directe au développement et du transfert de technologie, des pays industrialisés aux pays en développement et aux pays à économie en transition, renforcer les démarches bilatérales de renforcement des capacités.
  - d. Envisager de définir les mécanismes financiers et méthodologiques susceptibles de contribuer à créer ou à renforcer les capacités nécessaires pour garantir la sécurité chimique, notamment à partir de ceux existants.
  - e. Appliquer, dès le départ, une approche prenant en compte les diverses parties intéressées. Il faut notamment mieux faire circuler les informations entre les différentes parties prenantes et faire participer les organisations qui représentent les communautés locales.
  - f. Incorporer et mettre en oeuvre un cadre d'évaluation des propositions de projets.
- C. A l'IOMC/aux organisations internationales :
- a. Saisir toutes les occasions de relier les différents éléments de la sécurité chimique, en accroissant la coordination et la coopération.
  - b. Exploiter l'élan créé par un élément particulier tel qu'un accord multilatéral sur l'environnement ou le système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) pour collaborer avec les pays sur les questions de sécurité chimique au sens large.
  - c. Poursuivre l'élaboration de programmes de formation sur les centres antipoisons, sur les lignes directrices de l'OIT en matière d'indemnisation en cas d'intoxication par un produit chimique, sur la préparation aux situations d'urgence, sur l'évaluation et la

gestion des risques, sur les systèmes de notification, sur l'éducation et la formation autour des mesures de précaution, et porter l'essentiel des efforts sur la formation et les relations à long terme en évitant les manifestations ponctuelles hors contexte structurel.

- d. L'IOMC/les organisations internationales, y compris le FEM, la Banque mondiale, le PNUE, l'OMS, l'Organisation pour l'Interdiction des Armes chimiques et les autres organisations internationales et intergouvernementales doivent assurer et/ou renforcer l'intégration des questions liées au développement durable et aux produits chimiques dans tous les domaines où cela peut présenter un intérêt (gestion de l'eau et des déchets, création de centres antipoisons).
  - e. L'IOMC/les organisations internationales, y compris le PNUD, la Banque mondiale, l'UNITAR et les autres organisations intergouvernementales, le cas échéant, doivent faciliter le dialogue au niveau national pour contribuer à intégrer la gestion des produits chimiques.
  - f. L'UNITAR doit rechercher des ressources supplémentaires pour aider les pays à préparer un profil national et à élaborer des lignes directrices en matière de sensibilisation.<sup>3</sup>
- D. A l'OCDE-au Comité d'aide au développement (CAD) :
- a. Promouvoir l'intégration de la gestion rationnelle des produits chimiques en tant qu'élément important de la santé et de la politique environnementale, et veiller à relier la gestion rationnelle aux autres éléments du développement durable, à tous les stades du cycle de vie.
  - b. D'ici 2004, étoffer les principes directeurs du CAD, émis en 2002, sur l'intégration des Conventions de Rio dans la coopération au développement, en veillant à ce que l'ensemble des conventions et des accords additionnels relatifs à la sécurité chimique, actuels et à venir, y soient intégrés.
  - c. Promouvoir le renforcement du soutien aux pays en développement afin de leur donner davantage de moyens de gérer rationnellement les produits chimiques.

---

<sup>3</sup> Il a été annoncé que la Commission européenne soutient le programme de l'UNITAR sur la préparation de profils nationaux, le choix de priorités et l'échange d'informations dans 15 pays supplémentaires.

## **Examen de l'écart croissant entre les pays dans le suivi des politiques de sécurité chimique**

Depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992 (CNUED) qui s'est tenue à Rio de Janeiro (Brésil), la communauté internationale a élaboré de nombreuses politiques relatives à la sécurité chimique. Certaines ont débouché sur des conventions (à savoir les Conventions de Rotterdam, de Bâle et de Stockholm), d'autres sur des lignes directrices en matière de politique à l'intention des organisations internationales, des autorités régionales, nationales, des ONG et d'autres acteurs. Les événements ont amené certains pays à prendre beaucoup de retard dans la mise en oeuvre des politiques et conventions. La nature transfrontalière des menaces que font peser les substances chimiques dangereuses exige que tous les pays s'acheminent, plus ou moins au même rythme, vers la mise en place d'une gestion rationnelle des produits chimiques. L'écart considérable qui existe actuellement en matière de mise en oeuvre est contraire au but principal de ces efforts et contre-productif. Il faut donc combler l'écart qui existe entre les pays développés et les pays en développement pour ce qui est de leur capacité à appliquer des politiques de sécurité chimique.

Afin de trouver une solution concrète à ce problème,

1. Le Forum a décidé de mettre en place un groupe spécial d'experts incluant les observateurs intéressés chargé de proposer des moyens systématiques de renforcer la gestion rationnelle des produits chimiques dans les pays qui en ont exprimé le besoin, et a demandé au Comité permanent du Forum de décider des modalités de constitution de ce groupe. Il a pour mission de proposer un système grâce auquel un gouvernement peut tirer parti, le cas échéant, du savoir-faire du groupe pour savoir dans quels domaines il faut apporter des améliorations. Ce système pourrait consister à :

- établir une liste des Etats ayant les plus grandes difficultés à mettre en oeuvre les politiques relatives à la sécurité chimique ;
- exploiter tous les moyens disponibles (repérés, par exemple, à l'occasion de la préparation du profil national) et tenir compte des demandes spécifiques et explicites des pays recherchant un appui pour renforcer la gestion des produits chimiques ;
- préparer une enquête indicative sur les difficultés des pays en développement et les pays à économie en transition dans la mise en oeuvre des politiques de sécurité chimique. L'enquête se fondera sur les informations déjà disponibles et sur tout autre renseignement fourni par les pays concernés ;
- sur une base volontaire et sous réserve de la disponibilité des fonds, faciliter les visites dans les pays qui le demandent, afin d'évaluer leur situation ;
- formuler des recommandations sur les actions que doivent entreprendre le Gouvernement demandeur et/ou les organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des substances chimiques dans le domaine de la sécurité chimique.

2. Les pays qui sollicitent une aide extérieure, les pays de l'OCDE, les organisations non gouvernementales, les autres institutions et les autres participants de l'IFCS, notamment les organisations de l'IOMC, doivent absolument respecter cet engagement, conformément à la

recommandation générale visée à l'Action prioritaire E3 de l'IFCS<sup>4</sup> de mobiliser suffisamment de ressources financières et d'assistance technique pour la gestion rationnelle des produits chimiques.

3. Le Forum IV a demandé au Comité permanent du Forum de contrôler la mise en oeuvre du système lors de ses séances ordinaires et d'en rendre compte au Forum V.

---

<sup>4</sup> Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique, Actions prioritaires au-delà de l'an 2000. Adoptées au Forum III, 15-20 octobre 2000, Salvador de Bahia (Brésil).  
(<http://www.who.int/ifcs/Documents/Forum/ForumIII/f3-finrepdoc/French/Annex6fr.pdf>)

## **Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) – Plan d'action**

*Soulignant* la contribution importante qu'apporte le SGH à la promotion du développement durable, par exemple en réduisant les obstacles au commerce et en protégeant la santé et l'environnement contre les effets néfastes des produits chimiques dans tous les pays ;

*Exprimant son appréciation* pour les travaux de l'IOMC et du Sous-Comité du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Sous-Comité SGH) concernant la mise au point et l'adoption du SGH comme instrument international ;

*Réaffirmant* la recommandation du Sommet mondial pour le développement durable selon laquelle tous les pays sont encouragés à mettre en oeuvre le SGH dès que possible pour qu'il soit pleinement opérationnel d'ici 2008 ;

*Notant* qu'il importe de réduire dans la mesure du possible la période de transition avant l'application mondiale du SGH ;

*Soulignant* l'importance pour les pays développés qui en sont déjà dotés de modifier leurs systèmes afin d'adopter le SGH ;

*Prenant note* de la résolution 2003/64 de juillet 2003 du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies ;

*Se félicitant* des activités du Programme UNITAR/OIT de formation au SGH et de renforcement des capacités menées, à l'intention des pays en développement et à économie en transition, pour la mise en oeuvre du SGH, et notamment de la mise en oeuvre de projets pilotes de collaboration en Afrique du Sud, au Sénégal, à Sri Lanka et en Zambie ;

*Connaissant et appuyant* le Partenariat mondial du Sommet mondial pour le développement durable pour le renforcement des capacités en vue de mettre en oeuvre le SGH, lancé en 2002 par l'UNITAR, l'OIT et l'OCDE ;

*Saluant* le plan de travail-cadre du Partenariat, adopté à la première réunion des partenaires le 10 juillet 2003 ;

*Soulignant* que la mise en oeuvre du SGH est devenue l'une des premières priorités pour renforcer les capacités de gestion rationnelle des produits chimiques dans les pays en développement et dans les pays à économie en transition ;

*Encourageant* les pays en développement à s'efforcer, dans le cadre de leurs priorités de développement, d'inclure la gestion des produits chimiques et en particulier le SGH dans leurs stratégies de réduction de la pauvreté et/ou dans leurs politiques de développement durable ;

*Notant avec préoccupation* que les ressources techniques et financières nécessaires pour appuyer le renforcement des capacités sont insuffisantes.

Le Forum IV :

*Invite* l'UNITAR et l'OIT, point focal du renforcement des capacités, à dresser, en collaboration avec le Sous-Comité du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, une liste d'experts du SGH susceptibles d'appuyer les activités de formation et de renforcement des capacités concernant la classification, l'étiquetage et l'établissement de fiches de sécurité.

*Encourage* le Partenariat pour le renforcement des capacités du SGH pour atteindre les objectifs suivants, dans le plan de travail-cadre :

Elaboration de matériels de sensibilisation au SGH, de conseil et de formation pour le renforcement des capacités

- D'ici fin 2004, préparation et essais pilotes de matériels de sensibilisation au SGH, de conseil et de formation pour le renforcement des capacités (notamment des conseils pour l'élaboration d'un plan d'action, pour l'analyse de la situation nationale et d'autres outils de formation), et approbation des résultats par le Sous-Comité du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

Renforcement des capacités pour le SGH au niveau régional

- D'ici fin 2005, organisation d'au moins deux ateliers régionaux sur le SGH et préparation de stratégies de mise en oeuvre, compte tenu des accords régionaux d'intégration économique.

Renforcement des capacités pour le SGH au niveau national

- D'ici fin 2006, achèvement et évaluation, dans chaque région de l'IFCS, d'au moins deux projets pilotes sur le SGH dans les domaines de l'analyse de la situation nationale, de l'élaboration d'un plan d'action et de la mise en oeuvre (afin que le système soit opérationnel d'ici 2008).

*Demande* aux pays, aux organisations d'intégration économique régionale, aux organisations donatrices, aux institutions financières multilatérales et aux groupes de parties prenantes, notamment l'industrie, de fournir suffisamment de ressources financières et techniques pour soutenir les projets nationaux et régionaux de renforcement des capacités pour le SGH dans les pays en développement et dans les pays à économie en transition.<sup>5</sup>

*Invite* le Comité permanent du Forum à porter le plan d'action du Forum IV pour le SGH à la connaissance du Sous-Comité du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, et à soumettre un rapport d'activité au Forum V.

---

<sup>5</sup> Les Gouvernements de la Suisse et de l'Allemagne ont fait part de leur intention d'appuyer diverses activités de renforcement des capacités pour la mise en oeuvre du SGH.

## **Résolution sur la prévention du trafic international illicite des produits toxiques et dangereux**

Le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique,

Rappelant le chapitre 19 d'Action 21 sur la « gestion écologiquement rationnelle des substances chimiques toxiques, y compris la prévention du trafic international illicite des produits toxiques et dangereux »,

Rappelant également la Déclaration de Bahia et les Actions prioritaires au-delà de l'an 2000 adoptées lors de sa troisième session à Salvador de Bahia (Brésil) en octobre 2000 par les gouvernements, les organisations intergouvernementales et les ONG participants,

Prenant acte de la décision du Forum III d'entreprendre des efforts visant à prévenir le trafic international illicite des produits toxiques et dangereux, conformément au domaine d'activité F des Actions prioritaires au-delà de l'an 2000,

Notant également que les progrès enregistrés ont été plus lents qu'on l'aurait souhaité,

Conscient des préoccupations de tous les pays, en particulier des pays en développement et des pays à économie en transition, concernant la prévention du trafic international illicite des produits toxiques et dangereux,

Réaffirmant les recommandations formulées au Forum III concernant la prévention du trafic international illicite des produits toxiques et dangereux,

Prenant acte de la recommandation visée au paragraphe 23 du Plan de mise en oeuvre du Sommet mondial pour le développement durable sur la promotion des efforts visant à empêcher le trafic international illicite des produits chimiques dangereux,

Reconnaissant la responsabilité de tous les pays pour atteindre les objectifs largement partagés concernant le développement durable,

Reconnaissant également que tous les pays sont concernés, aux différents niveaux, par la prévention du trafic international illicite des produits toxiques et dangereux,

Notant qu'une volonté politique ainsi que des ressources financières et techniques seront nécessaires pour donner suite aux recommandations du Forum III sur ce point,

Notant également que tous les gouvernements doivent prendre d'urgence des mesures au niveau national face aux problèmes posés par le trafic illicite des produits toxiques, conformément aux recommandations du Forum III, et notamment ratifier les accords internationaux pertinents, en particulier les Conventions de Rotterdam et de Stockholm,

Réaffirmant que la prévention du trafic international illicite des produits toxiques et dangereux constitue une priorité mondiale, comme indiqué au chapitre 19 d'Action 21, dans la Déclaration de Bahia, dans les Actions prioritaires au-delà de l'an 2000 et dans le Plan de mise en oeuvre du Sommet mondial pour le développement durable,

1. Invite le PNUE à prendre l'initiative de lancer les mesures demandées par le Forum III concernant la prévention du trafic illicite des produits toxiques et dangereux.
2. Demande aux gouvernements et aux organisations en mesure de fournir les ressources techniques et financières nécessaires de le faire d'urgence afin de permettre la mise en oeuvre totale et effective de cette décision.
3. Invite les organes directeurs des organisations participant à l'IOMC, en particulier le Conseil d'administration du PNUE, à envisager d'adopter une décision sur la prévention du trafic international illicite des produits toxiques et dangereux.
4. Prie le PNUE, au nom de l'IOMC, de rendre compte au Forum V de la mise en oeuvre de cette décision.
5. Invite l'Organisation mondiale des Douanes à prendre part à cette activité.

## Ressources à l'usage des Vice-Présidents de l'IFCS

Le Forum élit des pays aux bureaux de l'IFCS et au Comité permanent du Forum. Cette procédure a été adoptée pour que les personnes désignées bénéficient de l'appui nécessaire pour assumer leurs responsabilités. Le Comité permanent du Forum souligne l'importance pour les pays qui envisagent de se porter candidats de comprendre les exigences liées aux fonctions assumées à l'IFCS. Ainsi, le candidat prend son engagement en toute connaissance de cause.

Le Forum IV a reconnu qu'il pouvait être très difficile pour un pays en développement ou un pays à économie en transition d'assumer les responsabilités d'administrateur de l'IFCS sans aide extérieure. Le Forum a pris acte du fait que le Secrétariat de l'IFCS pouvait fournir des conseils, le cas échéant, mais qu'il ne devait pas gérer les fonds.

Le Forum a examiné l'assistance qui pourrait être accordée aux Vice-Présidents :

*Prenant acte* du fait que les pays en développement et les pays à économie en transition peuvent se trouver dans l'impossibilité de fournir les ressources nécessaires pour aider les Vice-Présidents à assumer les responsabilités correspondant à leur rôle tel que défini par l'IFCS,

*Ont convenu* qu'une assistance pourrait être fournie par les donateurs afin que les Vice-Présidents puissent s'acquitter de leurs tâches dans de bonnes conditions. Cette assistance pourrait comprendre le secrétariat, les communications, les frais de voyage et les réunions dans leurs régions respectives.

## RESUME DE LA REUNION

### OUVERTURE DU FORUM

1. Le Gouvernement thaïlandais a accueilli la quatrième session du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (Forum IV), qui s'est déroulée du 1<sup>er</sup> au 7 novembre 2003 à Bangkok. Cent vingt-six gouvernements ainsi que 32 représentants de 12 organisations intergouvernementales et 81 représentants d'organisations non gouvernementales y ont participé. La liste des participants figure à l'annexe 13. M. H. Cavalcanti (Brésil) a assuré la présidence avec le Dr G. Bengtsson (Suède), Mme M. Bolaños (Equateur), M. S. Nakao (Japon), M. C. Sylla (Sénégal) et le Professeur G. Ungváry (Hongrie), Vice-Présidents. Le Forum IV a désigné comme Rapporteur le Professeur M. Cikrt (République tchèque).

2. En présence de Son Altesse Royale la Princesse Chulabhorn de Thaïlande, les participants ont écouté les déclarations liminaires du Président de l'IFCS, de Mme K. Okaido, Secrétaire exécutif adjoint de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), et de Mme S. Keyuraphan, Ministre thaïlandais de la Santé publique. Dans sa déclaration liminaire, Son Altesse Royale la Princesse Chulabhorn a exprimé des inquiétudes au sujet des risques associés au caractère de plus en plus indispensable des produits chimiques, notamment dans l'agriculture. Elle a félicité l'IFCS pour ses efforts importants visant à garantir que toutes les parties intéressées oeuvrent activement en faveur de la sécurité chimique. Elle a remis le Prix de la sécurité chimique au Professeur G. Ungváry et le Prix spécial au Réseau international pour l'élimination des POP (RIEPOP).

3. Lors de la conférence inaugurale, Son Altesse Royale la Princesse Chulabhorn s'est intéressée aux problèmes de sécurité chimique existants et émergents en Thaïlande et dans d'autres pays d'Asie du Sud-Est. Elle a appelé à renforcer davantage les capacités dans les pays en développement et a souligné la contribution de l'Institut de Recherche Chulabhorn dans les domaines de la formation universitaire et des échanges scientifiques. En conclusion, elle a demandé que des efforts soient consentis à long terme pour développer les ressources humaines et renforcer les capacités techniques nécessaires à une gestion efficace des produits chimiques dans la région.

4. La deuxième partie de la séance d'ouverture était consacrée à la projection d'une vidéo, à un discours liminaire du Professeur C. Djerassi (Université de Stanford) et à une table ronde sur le thème du Forum IV : « La sécurité chimique dans un monde vulnérable ». Le Professeur Djerassi a exposé son point de vue personnel sur la sécurité chimique, fondé sur son expérience professionnelle. Il a proposé que, dans le contexte de la sécurité chimique, les pays ne soient pas considérés comme développés ou en développement mais comme « relevant de la gériatrie » (à population âgée) ou « relevant de la pédiatrie » (à population jeune) pour souligner l'importance de la répartition de la population par âge. Le Professeur Djerassi a essentiellement abordé les connaissances, les problèmes techniques et financiers liés à l'évaluation des dangers et des risques chimiques, et les difficultés pour trouver et interpréter l'information scientifique et pour y accéder. Il a proposé la création d'une « Brigade Sécurité chimique » ayant pour mission d'aider les pays à population jeune à renforcer leurs capacités d'évaluation des dangers et des risques.

5. Les participants à la table ronde, dont le Professeur Djerassi était modérateur, étaient M. S. Sarangi (Sambhavna Trust, Inde), M. O. Amuko (UITA), le Dr L. Lotter (South African

Chemicals and Allied Industries' Association), M. G. Santana (Agence brésilienne du Pétrole) et Mme Y-J. Lee (Université des Nations Unies). Chaque participant a donné son point de vue sur la question de la sécurité chimique dans un monde vulnérable, selon son expérience personnelle et son opinion sur le rôle des différents secteurs ou groupes (entreprises, syndicats, groupes d'intérêt public, pouvoirs publics, médias, institutions de recherche et d'enseignement, communauté internationale, jeunes) dans les mesures prises en faveur de la sécurité chimique. M. Sarangi a demandé la création de régimes internationaux de responsabilité pénale et civile et de mécanismes d'indemnisation en cas d'accident chimique grave. M. Amuko a appelé le Forum à aider les travailleurs agricoles à prendre des mesures pour se protéger des intoxications. Le Dr Lotter a demandé qu'une assistance technique et financière soit apportée pour renforcer les capacités, mettre en oeuvre le système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH), et diffuser des informations sur les produits chimiques. M. Santana a souligné qu'il fallait adopter une nouvelle approche de la gestion des crises et renforcer les capacités pour remédier aux problèmes d'organisation conduisant aux crises. Mme Y-J. Lee a affirmé qu'il ne fallait plus seulement considérer l'environnement sous l'angle économique et a également mis en évidence des liens entre corruption politique et pollution.

## **QUESTIONS D'ORGANISATION CONCERNANT LE FORUM IV**

6. Le Président a rendu compte des préparatifs du Forum IV et a pris note des travaux du Comité permanent du Forum, qui s'est réuni deux fois et a organisé plus de 25 téléconférences entre le Forum III et le Forum IV. Il a également expliqué que le Comité permanent avait élaboré l'ordre du jour en suivant la pratique adoptée par l'IFCS, à savoir l'approche du promoteur principal. L'emploi du temps, tel qu'il a été organisé, a laissé suffisamment de temps aux groupes régionaux pour débattre et formuler des recommandations à présenter en plénière.

7. Le Secrétariat de l'IFCS a présenté la recommandation du Comité permanent du Forum relative à la rédaction du rapport de la réunion. Il a été convenu de constituer un groupe de rédaction chargé de rédiger un projet de rapport final, composé des promoteurs principaux et de rédacteurs de comptes rendus pour chaque point de l'ordre du jour. Les rapports des groupes de travail devaient être examinés et les propositions de recommandations et de décisions acceptées au cours de la dernière séance plénière. Les rapports subsidiaires et les rapports des réunions des groupes régionaux devaient être annexés au rapport final.

### **Projet d'ordre du jour provisoire et projet d'emploi du temps**

8. Le Président a présenté le projet d'ordre du jour provisoire et le projet d'emploi du temps détaillé du Forum IV (IFCS/Forum-IV/01w et 04w). Il a souligné qu'il fallait mener un débat approfondi sur la contribution de l'IFCS à la première session du Comité préparatoire sur l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (« SAICM PrepCom1 »), organisée à Bangkok du 9 au 13 novembre 2003, immédiatement après le Forum IV. Le Président a également signalé les nouveaux domaines de débat pour le Forum-IV, tels que les enfants et la sécurité chimique et la réduction de l'écart croissant entre les pays quant à leurs capacités de mettre en oeuvre des politiques sur la gestion rationnelle des produits chimiques. Le Nigéria, au nom du Groupe régional de l'Afrique, ainsi que le Bangladesh, la Thaïlande, de nombreux pays d'Amérique latine et le RIEPOP ont demandé au Forum IV d'aborder la question de la prévention du trafic international illicite des produits toxiques et dangereux (Action prioritaire de l'IFCS, Domaine d'activité F). Le Forum a accepté d'ajouter ce point à son ordre du jour. L'ordre du jour provisoire tel qu'amendé et le projet d'emploi du temps ont été adoptés. Il a été proposé et accepté que le Nigéria et le Vice-Président de la région de

l'Amérique latine et des Caraïbes organisent un groupe de travail à composition non limitée sur le trafic illicite pendant la semaine et qu'ils rendent compte de ses activités en plénière.

#### *Ateliers et déjeuners-séminaires*

9. Un atelier sur les possibilités offertes et les problèmes posés par le système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) a été organisé pendant le Forum IV avec le parrainage du Canada, de l'UNITAR, de la CENUE, de la Finlande, de GTZ (Allemagne), de la Suisse et de l'ICCA. Le programme de l'atelier prévoyait des exposés sur le SGH, sur les activités de renforcement des capacités actuelles et planifiées, et une table ronde sur les possibilités offertes et les problèmes posés par la mise en oeuvre du SGH au niveau national. Les participants ont préparé un plan d'action sur le SGH, qui a été soumis au Forum IV pour examen (voir ci-dessous).

10. Des déjeuners-séminaires informels ont été organisés par plusieurs groupes de participants sur des sujets précis : Substances perturbant le système endocrinien (PAN, SCOPE/IUPAC et PISSC) ; Pesticides à toxicité aiguë – le point de vue de l'industrie (CropLife International) ; Réseau pour l'échange d'informations sur le renforcement des capacités de gestion rationnelle des produits chimiques (groupe d'orientation d'INFOCAP) ; Système d'archivage des données relatives aux dangers présentés par les substances chimiques – travail/idées préliminaires (ICCA) ; Engagement de la Suisse en faveur de la gestion des produits chimiques : partenariats en Egypte, en Equateur et au Viet Nam (Corporation suisse pour le Développement) ; Enfants et sécurité chimique – comment agir (OMS, ISDE, APAMT) ; Faire réapparaître la maladie de Minimata (Thaïlande) ; Bibliothèque mondiale de toxicologie, de sécurité chimique et d'hygiène de l'environnement (NLM, NIH, Etats-Unis d'Amérique) ; Possibilités de bourses pour des recherches concertées sur la toxicologie et l'épidémiologie environnementales offertes par les National Institutes of Health des Etats-Unis d'Amérique (NIH, Etats-Unis d'Amérique).

## **QUESTIONS ADMINISTRATIVES DE L'IFCS**

### **Lignes directrices et procédures**

11. Le Président a présenté les propositions d'amendement aux lignes directrices et aux procédures de l'IFCS (IFCS/FORUM-IV/15w). Les amendements concernaient les rôles et responsabilités des Vice-Présidents dans les régions et les lignes directrices sur les points focaux nationaux.

#### *Rôles et responsabilités des Vice-Présidents dans les régions*

12. Le Président a dit que les propositions d'amendement visaient à préciser les tâches des Vice-Présidents concernant la communication et l'aide qu'ils apportent pour que les points focaux nationaux assument leurs responsabilités. Les délégués ont demandé des éclaircissements sur le membre de phrase « en tenant compte [des] caractéristiques spécifiques » des régions ou sous-régions en ce qui concerne l'encouragement de bons contacts intersectoriels. Les délégués ont également débattu de l'organisation par les Vice-Présidents des élections des administrateurs de l'IFCS et des membres du Comité permanent du Forum dans les régions. Après avoir consulté les Vice-Présidents, le Président a proposé que le texte soit modifié comme suit : « d'encourager de bons contacts intersectoriels en tenant compte du cadre institutionnel et administratif de chaque pays ». Il a été convenu que le processus électoral dans les régions devait se dérouler conformément au mandat de l'IFCS et sous la conduite du Président. La version révisée des rôles

et responsabilités des Vice-Présidents dans les régions, adoptée par le Forum IV à l'unanimité, est présentée à l'annexe 8.

*Lignes directrices sur les points focaux nationaux*

13. Les délégués ont examiné la fréquence des obligations de compte rendu, le processus d'élaboration du format de base des rapports et le processus de désignation du point focal et d'information sur cette désignation. La version révisée des rôles et responsabilités des Vice-Présidents dans les régions, adoptée par le Forum IV à l'unanimité, est présentée à l'annexe 9.

*Lignes directrices pour le choix des hôtes*

14. Le Président a présenté une proposition concernant les lignes directrices et critères pour le choix des hôtes (IFCS/FORUM-IV/05w). Le Comité permanent du Forum avait préparé cette proposition en réponse aux demandes de plusieurs gouvernements. Certains participants ont demandé des éclaircissements sur les conditions dans lesquelles une réunion du Forum pouvait être annulée et ont suggéré que toute annulation soit décidée en coopération avec le pays hôte. Il a également été proposé de ne pas préciser quel ministère était chargé de présenter au Secrétariat de l'IFCS la proposition d'accueillir la réunion. Les lignes directrices et critères pour le choix des hôtes, adoptés par le Forum IV à l'unanimité, sont présentés à l'annexe 10.

**Ressources à l'usage des Vice-Présidents**

15. Le Vice-Président N. Sylla a présenté une proposition relative à la nécessité d'allouer des ressources pour appuyer les activités des Vice-Présidents des pays en développement (IFCS/FORUM-IV/07w). Le Forum élit des pays aux bureaux de l'IFCS et au Comité permanent. Cette procédure a été adoptée pour que les personnes désignées bénéficient de l'appui nécessaire pour assumer leurs responsabilités. L'importance pour les pays qui envisagent de se porter candidats de comprendre les exigences de leurs fonctions à l'IFCS a été soulignée. Prenant note des différentes situations dans les pays en développement, les Vice-Présidents ont reconnu qu'il pouvait être très difficile pour un pays en développement d'assumer les responsabilités d'administrateur de l'IFCS sans aide extérieure.

16. Il a été suggéré de ne pas se limiter à une aide bilatérale mais plutôt d'élargir les demandes d'appui à l'ensemble des donateurs. Il a également été proposé de faire référence aux pays à économie en transition. Certains pays ont suggéré que des ressources étaient également nécessaires pour appuyer les points focaux nationaux et qu'il fallait examiner cette question.

17. Le Forum IV a décidé à l'unanimité qu'une assistance pourrait être fournie par les donateurs afin que les Vice-Présidents puissent s'acquitter de leurs tâches dans de bonnes conditions (résumé d'orientation).

**Etats financiers de l'IFCS**

18. Le Secrétariat a présenté les états financiers de l'IFCS (IFCS/FORUM-IV/06w) qui contiennent des informations sur le fonds fiduciaire pour les dispositions administratives et relatives à l'organisation, sur les contributions en nature et sur les fonds de jumelage (gouvernements et ONG). L'Allemagne, le Canada, le Danemark, les Etats-Unis, la Suisse, la Thaïlande, l'Organisation pour l'Interdiction des Armes chimiques, CropLife et l'ICCA ont été remerciés pour leur contribution aux fonds de jumelage pour appuyer la participation au

Forum IV. Le Forum a approuvé à l'unanimité le projet de budget pour 2004-2006, en notant que des écarts pourraient être à prévoir suite aux décisions prises par le Forum IV (annexe 11).

## **RAPPORT DU PRESIDENT SUR L'ETAT DES TRAVAUX**

19. Le Président de l'IFCS a présenté son rapport sur l'état des travaux. Il a signalé les domaines dans lesquels, au cours des trois années écoulées, des progrès avaient été enregistrés dans la mise en oeuvre des Actions prioritaires au-delà de l'an 2000, ceux dans lesquels les objectifs n'avaient pas été atteints et ceux dans lesquels il faudrait redoubler d'efforts. Il a fait remarquer qu'un nombre important de questions nouvelles avaient été soumises au Forum pour examen, à savoir les enfants et la sécurité chimique, la sécurité et la santé au travail, et l'écart croissant entre les pays dans le suivi des politiques de sécurité chimique. Le Président a suggéré un certain nombre de sujets que le Forum aurait pu souhaiter examiner en plus des points à l'ordre du jour du Forum IV, par exemple : la définition du concept de cycle de vie, l'examen des relations entre les différents organes pour l'échange d'informations, les groupes vulnérables et l'appel à d'autres entités pour le parrainage de certaines activités prioritaires. Il a souligné qu'il importait de contribuer utilement à l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM). Le Président a également fait remarquer que davantage d'efforts devaient être consentis pour mieux promouvoir les activités du Forum. Les délégués ont exprimé leur satisfaction quant au rapport sur l'état des travaux.

## **INVENTAIRE DES EMISSIONS ET DES TRANSFERTS DE MATIERES POLLUANTES (IETMP)**

20. M. G. Karlaganis (Suisse) a présenté le rapport d'activité sur les IETMP (IFCS/FORUM-IV/5 INF), préparé par le groupe de coordination du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des substances chimiques sur les IETMP. Il a passé en revue les éléments fondamentaux du processus d'IETMP et a signalé que les pays peuvent concevoir leurs propres systèmes en fonction de leurs besoins. M. Karlaganis a souligné que l'expérience a montré que la méthode la plus efficace pour organiser les activités autour des IETMP et progresser consistait à créer un cadre juridique rendant obligatoire la déclaration des émissions et des transferts de matières polluantes. Les objectifs fixés par le Forum III ont été partiellement atteints : la coopération s'est accrue et des IETMP ont été mis en place dans au moins deux pays dans deux régions. M. Karlaganis a précisé qu'une évolution importante et positive avait été enregistrée au niveau international. Tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies peuvent maintenant adhérer au Protocole de la CENUE sur les IETMP, signé à Kiev par 35 pays lors de la Cinquième Conférence ministérielle sur le thème « Un environnement pour l'Europe ». M. Karlaganis a indiqué au Forum que le groupe de coordination du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des substances chimiques sur les IETMP favoriserait la sensibilisation au niveau international et la création d'un bureau central pour les activités d'appui aux IETMP.

## **ENFANTS ET SECURITE CHIMIQUE**

21. En réponse aux demandes de la région d'Europe centrale et orientale, du Réseau international pour l'élimination des POP (RIEPOP) et du Réseau international sur la santé, l'environnement et la sécurité des enfants (INCHES), le Comité permanent du Forum a porté la question « Enfants et sécurité chimique » à l'ordre du jour du Forum IV et a créé un groupe de travail spécial présidé par la Hongrie, chargé de la préparation de ce point. Le Dr J. Pronczuk (OMS, Coprésident du groupe de travail) a présenté au Forum IV le document décisionnel

intitulé « Protéger les enfants contre les expositions aux produits chimiques nocifs » (IFCS/FORUM-IV/14w) qui décrit les risques pour la santé auxquels les enfants sont exposés dans leur environnement, les facteurs qui rendent les enfants particulièrement vulnérables aux produits chimiques, qui expose comment l'exposition peut survenir et qui fait état des inconnues quant aux effets sur la santé de l'exposition aux produits chimiques. Le Dr Pronczuk a donné des exemples de mesures qui pourraient être prises par les gouvernements, les individus, les parents, les communautés, les organisations et les entreprises pour améliorer la sécurité des enfants en ce qui concerne les produits chimiques. Le Dr Pronczuk a présenté les mesures proposées par le Forum qui recommande aux gouvernements d'élaborer les premières évaluations au niveau national sur la santé des enfants et la sécurité chimique, de concevoir des mécanismes pour faciliter des travaux de recherche coordonnés, et de partager des informations sur les actions efficaces éventuelles pour protéger les enfants des menaces chimiques connues ou présumées avec plus ou moins de certitude. Le groupe de travail du Comité permanent a également préparé un document d'information (IFCS/FORUM-IV/11 INF) qui fournit des renseignements plus détaillés, des bases scientifiques et des références supplémentaires à l'appui du document décisionnel.

22. Toutes les régions ont appuyé le document décisionnel sur les enfants et la sécurité chimique. Dans leurs déclarations, les participants ont proposé des amendements visant à élargir et à renforcer les mesures recommandées. Les délégués ont souligné que les expositions aux produits chimiques pouvaient survenir au moment de la conception, pendant la grossesse, la première enfance, l'enfance et l'adolescence. Ils ont évoqué des questions à aborder, telles que l'étiquetage correct des produits destinés à la consommation et des produits pharmaceutiques, la formation des professionnels de la santé et des parents, les substances perturbant le système endocrinien, et le saturnisme et l'arsenicisme. Plusieurs délégués ont fait remarquer que, moyennant quelques efforts, beaucoup pouvait être fait.

23. Les recommandations présentées dans le résumé d'orientation ont été adoptées à l'unanimité.

## **SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL**

24. Le Dr P. Abeyunga (Canada) a présenté le document décisionnel intitulé « Questions relatives à la sécurité et à la santé au travail » (IFCS/FORUM-IV/08w) préparé par un groupe spécial du Comité permanent du Forum, présidé par la Trinité-et-Tobago. Ce document a été élaboré en réponse à la décision du Forum III d'accorder une attention particulière aux questions de sécurité et de santé au travail abordées dans les différents domaines d'activités visées dans les Actions prioritaires de l'IFCS. Les mesures proposées indiquent précisément des méthodes pour aborder la sécurité chimique sur le lieu de travail et prévoient des démarches dans le cadre des plans d'action et des priorités actuels et futurs de l'IFCS.

25. Les participants ont suggéré un certain nombre d'ajouts et de modifications au document, par exemple : la nécessaire prise en compte des travailleurs dans les différents secteurs de l'activité économique, y compris des travailleurs agricoles, des praticiens de santé, des travailleurs des petites et moyennes entreprises (PME) et du secteur informel, et des travailleurs indépendants ; la nécessité de souligner le rôle joué par les partenaires sociaux ; l'importance de la formation et de l'échange d'informations, y compris du droit des travailleurs d'être informés ; la nécessité de faire référence à la Convention 169 de l'OIT relative aux peuples indigènes et tribaux et de mettre en place des programmes intégrés de renforcement des capacités.

26. Les recommandations présentées dans le résumé d'orientation ont été adoptées à l'unanimité.

### **CREATION ET MISE A DISPOSITION DE DONNEES SUR LES RISQUES**

27. L'Action prioritaire A3 de l'IFCS dispose que : « Il convient de mettre à la disposition du public tous les renseignements nécessaires sur les dangers inhérents à tous les produits chimiques commercialisés, et en priorité à ceux impliquant potentiellement les expositions les plus importantes ». Pour que cette Action prioritaire soit mise en oeuvre, le Forum III a demandé au Comité permanent d'élaborer une Action prioritaire supplémentaire sur le rôle de l'industrie et des gouvernements, sur le recours à l'expérimentation animale et sur les méthodes auxquelles on pourrait recourir pour que les données pertinentes soient mises à la disposition du public dans les meilleurs délais.

28. Le Dr G. Bengtsson (Suède), président du groupe de travail spécial chargé de proposer une nouvelle Action prioritaire, a présenté le document décisionnel intitulé « Production et mise à disposition des données sur les dangers » (IFCS/FORUM-IV/09w), qui passe en revue les recommandations que le Forum IV devait examiner. L'Action prioritaire proposée visait à mettre à disposition et, le cas échéant, à produire des informations pertinentes sur les dangers en veillant au respect du droit d'être informé et du secret commercial, et en appliquant de nouvelles méthodes pour réduire l'expérimentation animale. L'Action prioritaire comportait des recommandations sur la création d'une banque de données internationale sur les dangers, sur des mesures adaptées pour produire des informations et leur hiérarchisation, des lignes directrices sur les rôles et les responsabilités respectifs des pouvoirs publics, des entreprises et des fournisseurs, des approches graduelles pour le tri des informations et des lignes directrices relatives à la coopération et à la coordination dans le cadre de ces activités. A l'appui de ces démarches et des mesures proposées, le Comité permanent du Forum a élaboré un document d'information technique détaillé (IFCS/FORUM-IV/09w Annexe).

29. Les groupes régionaux et les participants ont généralement appuyé les recommandations proposées. L'OCDE a déclaré que plusieurs activités étaient en cours. Lors des interventions, plusieurs modifications et ajouts ont été proposés, par exemple : établissement d'un échancier ; possibilité de mettre en place une législation nationale relative à la production de données ; compromis entre le respect du secret commercial et du droit d'être informé. Un participant a déclaré qu'il fallait fournir des informations sur les principes actifs contenus dans les produits destinés à la consommation et a fait remarquer que ce point n'était prévu ni par l'Action prioritaire A3 ni par les autres Actions prioritaires.

30. Les participants ont convenu que davantage de cohérence et de collaboration au niveau mondial dans la production de données présenterait plusieurs avantages :

- Utilisation des produits chimiques plus sûre pour la santé et l'environnement (par exemple en facilitant la classification, l'étiquetage et l'élaboration de fiches de sécurité) et amélioration de la transparence.
- Réduction, dans la mesure du possible, de l'expérimentation animale.
- Economies de tests et d'évaluations.
- Réduction des obstacles au commerce.

31. Le Forum IV a adopté à l'unanimité la nouvelle Action prioritaire telle que présentée dans le résumé d'orientation.

## PESTICIDES A TOXICITE AIGUE

32. Le Forum III a fait de la question de l'intoxication par les pesticides une priorité. Afin d'aborder le problème des pesticides à toxicité aiguë dans sa globalité, le Forum III a demandé au Comité permanent « *de préparer une première contribution sur l'étendue du problème des pesticides à toxicité aiguë, de donner une orientation pour la gestion et la réduction écologiquement rationnelle des risques, notamment en proposant, lorsqu'il y a lieu, le retrait progressif des pesticides à toxicité aiguë, et de présenter un rapport au Forum IV* ».

33. Mme C. Barnes (Etats-Unis d'Amérique), président du groupe de travail créé pour préparer le rapport, a présenté les observations et les recommandations figurant dans le document décisionnel intitulé « *Pesticides à toxicité aiguë : première contribution sur l'étendue du problème et orientation pour la gestion des risques* » (IFCS/FORUM-IV/10w). Le groupe de travail a fait une analyse qualitative du problème en examinant des rapports et des articles choisis selon des critères arrêtés d'un commun accord, publiés par un grand nombre d'organisations, de gouvernements, d'épidémiologistes et de professionnels de la santé publique. Le rapport s'est principalement intéressé aux intoxications aiguës entraînées par des expositions aux pesticides à toxicité aiguë dans la communauté et aussi sur le lieu de travail. Bien que, d'un rapport à l'autre, les sources et les méthodes de collecte des données choisies par les auteurs varient considérablement, le rapport du groupe de travail souligne la cohérence remarquable des conclusions concernant les causes possibles d'intoxication par les pesticides sur le lieu de travail et dans la communauté. L'évaluation suggère que les pesticides à toxicité aiguë peuvent poser de graves problèmes de santé publique dans les pays en développement et les pays à économie en transition et qu'ils peuvent produire des effets allant de manifestations bénignes, telles qu'une irritation cutanée, à la mort ou à l'incapacité temporaire ou permanente. Le groupe de travail a conclu que la première évaluation constituait une bonne base de débat permettant au Forum d'évaluer les stratégies et d'envisager des mesures pour réduire ou mieux maîtriser les risques liés à l'utilisation de pesticides à toxicité aiguë.

34. Mme Barnes a présenté les propositions de recommandations élaborées par le groupe de travail du Comité permanent du Forum, selon lesquelles les gouvernements nationaux sont invités, moyennant l'engagement et le soutien des parties intéressées, à envisager diverses mesures, notamment pour élaborer des politiques d'atténuation des risques qui restreignent la disponibilité des pesticides toxiques, qui limitent leur utilisation et qui améliorent leur étiquetage et leur conditionnement ; contrôler l'efficacité des programmes actuels de réduction des risques, élargir les recherches sur des mesures alternatives de lutte contre les ravageurs et de protection des cultures ; faciliter l'accès à l'information et répondre à la nécessité de créer des systèmes nationaux de surveillance et de diffusion des informations.

35. Les participants ont constaté que les informations quantitatives sur les intoxications par les produits chimiques dans les pays en développement et les pays à économie en transition sont inexactes. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a confirmé que les chiffres des centres antipoisons ne reflètent pas exactement l'étendue des intoxications au travail. Les groupes régionaux ont signalé une série de points et de types de mesures à examiner, notamment la formation des travailleurs de l'agriculture et des autres travailleurs qui épandent des pesticides, pour réduire l'incidence des intoxications au travail ; l'identification des produits responsables des intoxications et des mesures pour restreindre leur disponibilité ; la mise en place d'un système solide de surveillance des intoxications par les pesticides, permettant de mieux interpréter les données sur les intoxications dans le cadre de l'utilisation des produits sur le terrain ; l'appui en faveur d'une utilisation moins importante des pesticides et de la disponibilité

accrue des produits de remplacement, notamment non chimiques ; pour les pesticides, un étiquetage correct et un conditionnement adapté aux travailleurs agricoles et aux petits exploitants qui utilisent les produits ; des mesures pour éliminer en toute sécurité les stocks de pesticides périmés et pour éviter l'accumulation de nouveaux stocks ; la promotion et la facilitation de l'échange d'informations dans les secteurs public et privé. L'industrie a été priée d'améliorer les données sur les dangers pour les produits existants, de proposer les produits les moins dangereux et de poursuivre les efforts de bonne gestion des produits chimiques.

36. Au cours des débats, on a reconnu qu'il était difficile d'appliquer des mesures réglementaires pour limiter l'usage des pesticides dans les pays en développement, et les organisations internationales ont été priées d'aider au renforcement des infrastructures nationales. Les pays ont signalé qu'ils avaient besoin, en plus des mesures prévues par la Convention de Rotterdam, d'assistance pour mieux contrôler les pesticides importés et qu'une coopération était nécessaire pour empêcher l'importation et l'exportation des pesticides prohibés. Plusieurs participants se sont déclarés favorables à un examen plus approfondi des problèmes liés aux effets chroniques et environnementaux des pesticides.

37. Les mesures dans les domaines politique, réglementaire et de la communication recommandées, présentées dans le résumé d'orientation, ont été adoptées à l'unanimité. Ces recommandations fournissent aux gouvernements des indications sur une série de mesures qu'ils peuvent prendre, moyennant l'engagement et le soutien d'autres parties intéressées et selon leurs besoins et leurs capacités, pour maîtriser et réduire les risques.

## **RENFORCEMENT DES CAPACITES**

### **Réseau pour l'échange d'informations sur le renforcement des capacités de gestion rationnelle des produits chimiques (INFOCAP)**

38. Le Dr M. Kern (Allemagne, Président du Groupe d'orientation d'INFOCAP) a présenté un rapport de situation sur le développement et le fonctionnement d'INFOCAP (IFCS/FORUM-IV/3 INF). Il a précisé les buts, les objectifs et le mandat du réseau, l'état d'avancement des activités, la promotion et les prochaines étapes du développement du réseau. Les délégués ont fermement exprimé leur soutien à INFOCAP en soulignant qu'il fallait absolument désigner des contacts du réseau et que les différentes parties impliquées dans la gestion des produits chimiques devaient y contribuer et utiliser les informations disponibles. Le Forum a demandé la préparation, pour le Forum V, d'un rapport d'activité évaluant la participation à INFOCAP et l'utilité du réseau.

### **Examen de l'assistance au renforcement des capacités**

39. Le Forum III a demandé au Comité permanent « [d']examiner l'assistance offerte aux pays pour appuyer le renforcement des capacités en vue d'une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et [de] communiquer ses observations au Forum IV ». Le Dr M. Kern (Allemagne), président du groupe de travail spécial chargé de préparer le rapport, a présenté les résultats rapportés dans le document décisionnel intitulé « Assistance au renforcement des capacités : communication des observations pour le Forum IV » (IFCS/FORUM-IV/11w). Le groupe de travail a examiné une série de projets actuels et passés de renforcement des capacités, en a tiré les enseignements et a repéré les obstacles à la mise en oeuvre de tels projets. Le Forum a été prié d'approuver le rapport et d'examiner les conseils proposés pour le déroulement des activités liées au renforcement des capacités de gestion rationnelle des produits chimiques.

40. Les participants au Forum ont accueilli avec satisfaction et ont accepté, sur le principe, les conseils proposés pour examen. Plusieurs observations ont été formulées en vue de leur renforcement. Plusieurs gouvernements ont proposé aux participants de promouvoir le dialogue avec les institutions internationales d'aide au développement (par exemple le PNUD) afin d'intégrer les questions de sécurité chimique aux stratégies de réduction de la pauvreté, aux stratégies nationales de développement durable et aux projets pertinents. Le PNUE a invité instamment les pays à envisager de faire de la sécurité chimique une priorité dans leurs demandes d'aide à la Banque mondiale afin de confirmer qu'ils prennent en main ce problème. Cela pourrait faciliter l'obtention, pour 2002-2006, dans le cadre de l'élimination des POP, de US \$250 millions sur les ressources du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), en plus d'autres ressources éventuelles.

41. Les recommandations présentées dans le résumé d'orientation ont été adoptées à l'unanimité.

### **Examen de l'écart croissant entre les pays dans le suivi des politiques de sécurité chimique**

42. En réponse à une proposition de la République islamique d'Iran, le Comité permanent a porté le point « Examen de l'écart croissant entre les pays dans le suivi des politiques de sécurité chimique » à l'ordre du jour du Forum IV et a créé un groupe de travail spécial présidé par la République islamique d'Iran, chargé de préparer ce point de l'ordre du jour. M. R. Mokhtari (République islamique d'Iran, président du groupe de travail) a présenté le document décisionnel intitulé « Réduire l'écart qui se creuse entre les pays en ce qui concerne l'adoption de politiques de sécurité chimique » (IFCS/FORUM-IV/12w). Il a souligné les difficultés auxquelles sont confrontés de nombreux pays en développement pour respecter les normes de sécurité chimique. Le document indique qu'en raison de la nature transfrontalière des menaces que font peser les produits chimiques dangereux, tous les pays doivent s'acheminer vers la mise en oeuvre d'une gestion rationnelle des produits chimiques plus ou moins au même rythme. L'énorme écart actuel en matière de mise en oeuvre est contraire à l'objectif principal des démarches et contre-productif. Il faut donc trouver des moyens de combler cet immense écart entre pays développés et en développement dans l'application des politiques de sécurité chimique. M. Mokhtari a souligné qu'il fallait trouver un juste équilibre entre l'élaboration de nouvelles politiques et l'aide aux pays en retard. La proposition recommande au Forum IV de demander au Comité permanent de créer un groupe spécial d'experts chargé de proposer une manière systématique de renforcer la gestion rationnelle des produits chimiques dans les pays en difficulté dans ce domaine. Ce système servirait à évaluer les difficultés de chaque pays et à émettre des recommandations sur les mesures à prendre par les pays, de manière librement consentie.

43. La proposition a été largement soutenue par les groupes régionaux, les délégations nationales et les représentants des organisations intergouvernementales et des ONG. Elle a été considérée comme une base concrète pour agir avec la participation de toutes les parties impliquées. Dans leurs interventions, les participants ont fait remarquer l'importance pour les pays de faire de la sécurité chimique une priorité dans le cadre des programmes d'aide au développement et la nécessité absolue pour les gouvernements de mobiliser des ressources internes (et pas seulement externes). On a tenté de préciser la portée de la proposition relative à l'élaboration d'un système plutôt qu'à sa mise en oeuvre (où serait-il institutionnalisé ?). La Suède a suggéré qu'il pourrait être utile de mener un projet pilote lorsque le système aura été créé et elle a déclaré qu'elle pourrait envisager un soutien financier de cette activité, également recommandée en tant que pilier important de la SAICM.

44. La décision et les mesures demandées présentées dans le résumé d'orientation ont été adoptées à l'unanimité.

### **SYSTEME GENERAL HARMONISE (SGH) DE CLASSIFICATION ET D'ETIQUETAGE DES PRODUITS CHIMIQUES**

45. Mme K. Headrick (Canada) a présenté un projet de plan d'action préparé par les participants à l'atelier sur le SGH. Les délégués ont exprimé leur appui général en faveur du plan d'action, qui souligne que la mise en oeuvre du SGH est devenue une priorité absolue pour renforcer les capacités dans les pays en développement et les pays à économie en transition. Certains participants se sont dits préoccupés par la date butoir de mise en oeuvre, fixée à 2008, et par la période transitoire avant l'application au niveau mondial. D'autres participants ont demandé une aide supplémentaire et l'Allemagne et la Suisse ont dit qu'elles continueraient à appuyer les activités de renforcement des capacités.

46. Le plan d'action pour le SGH, présenté dans le résumé d'orientation, a été adopté à l'unanimité.

### **PREVENTION DU TRAFIC INTERNATIONAL ILLICITE DES PRODUITS TOXIQUES ET DANGEREUX**

47. Mme A. Olanipekun (Nigéria), coprésident du groupe de travail spécial, a présenté un projet de résolution sur la prévention du trafic international illicite des produits toxiques et dangereux. Le groupe de travail avait débattu des différents motifs de la lenteur des progrès, notamment due au manque de ressources et de volonté politique et au fait que les gouvernements devaient porter les recommandations du Forum à la connaissance des organes directeurs des organisations internationales.

48. La résolution invite le PNUE à lancer les mesures demandées par le Forum III, demande aux gouvernements et aux organisations de fournir l'appui technique et financier nécessaire et invite l'Organisation mondiale des Douanes à participer. Il a été souligné que les gouvernements devaient porter cette question à la connaissance des organes directeurs des organisations intergouvernementales concernées, notamment du Conseil d'administration du PNUE. Les délégués ont également répété qu'il fallait prendre d'urgence des mesures au niveau national, conformément aux recommandations du Forum III.

49. La résolution présentée dans le résumé d'orientation a été adoptée à l'unanimité.

### **APPROCHE STRATEGIQUE DE LA GESTION INTERNATIONALE DES PRODUITS CHIMIQUES (SAICM)**

50. Le Dr Wm. Sanders III (Etats-Unis d'Amérique), président du groupe de travail, a présenté le document de travail du Forum IV intitulé « Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques : incitation à la réflexion du Forum IV sur les lacunes dans la Déclaration de Bahia et les Priorités d'action au-delà de l'an 2000 » (IFCS/FORUM-IV/13w). En réponse aux décisions SS.VII/3 et 22/4 IV du Conseil d'administration du PNUE et du Sommet mondial pour le développement durable, le Comité permanent a porté le sujet de la poursuite de l'élaboration d'une approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques à l'ordre du jour du Forum IV. L'objectif était de présenter le résultat des délibérations du Forum à la première PrepCom de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, qui

devait se dérouler du 9 au 13 novembre 2003 à Bangkok, immédiatement après le Forum IV. Le Dr Sanders a expliqué que le document visait à la fois à stimuler la réflexion sur les lacunes dans les politiques mondiales actuelles en matière de produits chimiques et à fournir un cadre analytique aux débats. Le document de réflexion était accompagné, en annexe, de tableaux reprenant les principaux thèmes de la Déclaration de Bahia et des Actions prioritaires au-delà de l'an 2000, qui devaient servir à orienter les débats du Forum IV sur les lacunes, les obstacles à la mise en oeuvre et les mesures éventuelles. Le document de réflexion signale aussi les perspectives et les facteurs favorisant le changement, le financement et la coordination.

51. Le Forum IV a décidé de préparer une contribution à la PrepCom1 sur la SAICM, sur la base du document de réflexion. Il a été convenu que cette contribution serait un recueil des points de vue des participants et non un document négocié.

52. Les participants au Forum IV ont débattu de la SAICM lors des réunions des groupes régionaux et lors de plusieurs séances plénières, et ont proposé de modifier le document de réflexion et d'y inclure plusieurs points tels que les grandes orientations, la coordination, l'intégration, la participation de plusieurs parties prenantes, le transfert de technologie, les pratiques de production, le rôle de la science et la mobilisation des ressources, ainsi que de nombreux autres points relatifs aux lacunes, aux obstacles et aux mesures à prendre éventuellement.

53. Les intervenants ont souligné que les pays en développement devaient absolument rattraper les pays développés en matière de gestion des produits chimiques. Les lacunes à combler en matière de mise en oeuvre et les besoins de renforcement des capacités qui en découlent sont importants. Certains pays ont signalé qu'au lieu de fixer des priorités supplémentaires, il faudrait plutôt combler les lacunes dans la mise en oeuvre des priorités actuelles. D'autres pays ont dit qu'il fallait envisager de nouvelles priorités et, parallèlement, fixer un calendrier concret pour la réalisation de certains objectifs, par exemple ceux à atteindre en vue du Sommet mondial pour le développement durable de 2020. Certains délégués ont signalé qu'il fallait changer fondamentalement la manière de gérer les produits chimiques et définir des points de repère permettant de mesurer les progrès accomplis dans la gestion rationnelle des produits chimiques en vue d'atteindre les objectifs du Sommet mondial pour le développement durable de 2020.

54. Le Forum IV a adopté à l'unanimité la version révisée du document intitulé « Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques : incitation à la réflexion du Forum IV sur les lacunes dans la Déclaration de Bahia et les Priorités d'action au-delà de l'an 2000 » (IFCS/FORUM-IV/13w Rev2, 7 novembre 2003).

## **ELECTION DES ADMINISTRATEURS DE L'IFCS ET DES MEMBRES DU COMITE PERMANENT DU FORUM**

55. Les Vice-Présidents ont présenté les candidatures proposées par les groupes régionaux aux postes d'administrateurs de l'IFCS et de membres du Comité permanent du Forum. Les candidatures ont été acceptées par acclamation. La liste des administrateurs de l'IFCS et des membres du Comité permanent du Forum issus des gouvernements, nouvellement élus, se trouve à l'annexe 12.

56. Le Président a exprimé sa gratitude aux gouvernements qui ont accepté de servir l'IFCS à plusieurs titres jusqu'au Forum V.

57. Le Dr Pothisiri (Thaïlande) a remercié le Forum de la confiance qu'il a témoignée à son pays en le choisissant comme Président de l'IFCS et a déclaré que le Gouvernement espérait collaborer avec les participants pour progresser de manière notable d'ici le Forum V quant aux objectifs à atteindre. Il a indiqué au Forum que le Gouvernement thaïlandais avait désigné comme Président de l'IFCS, le Dr S. Wibulpolprasert, Sous-Secrétaire permanent, Ministre de la Santé publique.

#### **FUTURES REUNIONS DE L'IFCS**

58. Le Président a présenté le document de séance intitulé « Document de réflexion : Conférence internationale SAICM sur la gestion des produits chimiques. Futures réunions IFCS et SAICM : dates et lieux possibles » contenant des propositions pour l'organisation de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques et ses répercussions sur l'IFCS et l'organisation du Forum V. Le Président a renvoyé les participants au document de séance contenant la lettre dans laquelle le Gouvernement hongrois propose d'accueillir le Forum V au deuxième semestre 2005, au premier trimestre 2006 ou au deuxième semestre 2006. Les participants ont remercié le Gouvernement hongrois. Plusieurs participants ont fait remarquer que l'application des recommandations et la préparation de l'ordre du jour du prochain Forum demanderaient du temps. Le Forum a convenu d'organiser sa cinquième session à Budapest au deuxième semestre 2006.

59. Le Président a indiqué au Forum que le Directeur exécutif du PNUE, le Dr Klaus Töpfer, avait fait parvenir un courrier à l'IFCS et au Comité de coordination interinstitutions de l'IOMC, en leur qualité de co-organisateurs, pour leur proposer que la conférence internationale sur la gestion des produits chimiques se déroule en même temps que la neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration du PNUE/le Forum ministériel mondial prévu début 2006. Le Comité de coordination interorganisations de l'IOMC a accepté le principe d'une planification sur la base de la proposition. Dans sa réponse, le Comité de coordination interorganisations a souligné qu'il fallait que les participants à la conférence soient des représentants de haut niveau émanant d'un éventail de secteurs le plus large possible. Le Président a proposé au Dr Töpfer une réponse conforme à cette remarque du Comité de coordination interorganisations, que le Forum a acceptée.

60. Le Sénégal a proposé d'accueillir le Forum VI et, dans cette perspective, a demandé un appui. Le Président a salué cette proposition, signe de la confiance dans l'avenir de l'IFCS et du soutien du Forum par les pays en développement.

#### **EXAMEN DES CONCLUSIONS ET DES RECOMMANDATIONS, ADOPTION DU RAPPORT DU FORUM IV**

61. Le Forum a examiné et approuvé la structure et le contenu du rapport final du Forum IV. Les participants ont adopté les recommandations et les mesures décidées sur la base du projet de résumé d'orientation du rapport final. La finalisation du rapport a été confiée au Rapporteur en liaison avec le Secrétariat.

#### **CLOTURE DU FORUM IV**

62. Les participants ont remercié le Président et le Secrétariat de l'IFCS pour leur action et le pays hôte pour son hospitalité. Un grand nombre de participants a exprimé son soutien à l'IFCS,

plate-forme permettant de réunir les parties intéressées, de fixer des priorités et de faire mieux connaître la gestion rationnelle des produits chimiques.

63. Dans son discours de clôture comme Président de l'IFCS sortant, M. H. Cavalcanti s'est dit honoré d'avoir eu la possibilité d'être au service de l'IFCS, et a souligné que c'était un privilège de prendre part aux activités d'un organe si innovant et efficace et de collaborer avec un si grand nombre de personnes qui s'engagent à atteindre les objectifs de sécurité chimique. Le Président sortant a exprimé son soutien et adressé des vœux de réussite à son successeur.

64. Le nouveau Président, le Dr S. Wilbulpolprasert a déclaré qu'il soutiendrait sans réserve les personnes attachées à l'utilisation sans risque des produits chimiques et qui rejoignent le Forum avec la volonté de former un partenariat. Il a souligné que la participation de tous était importante et a suggéré que tant que l'IFCS n'était pas financièrement sous l'influence d'autres organisations, il aurait un pouvoir social et il garderait son esprit d'indépendance. Le nouveau Président a signalé qu'il fallait absolument créer un savoir, un mouvement social et des liens politiques.

65. Le Président a pris congé des participants et a clôturé le Forum IV.

**ANNEXE 1**

**Liste des documents de réunion**



1 INF Rev 1

*La sécurité chimique dans un monde vulnérable*

IFCS/FORUM-IV/1 INF Rev 1  
Original : Anglais  
5 août 2003

**FORUM IV**

**Quatrième session**  
**du**  
**Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique**

**Bangkok (Thaïlande)**  
**1<sup>er</sup>-7 novembre 2003**

\*\*\*\*\*

**Liste des documents de réunion**

**Préparée par le Secrétariat de l'IFCS**

*Pour la protection de l'environnement et des raisons d'économie, le présent document est imprimé en quantité limitée.  
Les délégués sont priés de bien vouloir apporter leur exemplaire à la réunion et de ne pas en demander d'autres.*

## LISTE DES DOCUMENTS DE REUNION

Point de l'ordre du jour	Sujet	Titre du document	N° du document IFCS/FORUM-IV/
1.	Ouverture de la réunion		
2.	Questions d'organisation concernant le Forum IV - Rapport sur la préparation du Forum IV - Adoption de l'ordre du jour - Adoption de l'emploi du temps provisoire		
		Projet d'ordre du jour provisoire	01w
		Projet d'ordre du jour provisoire annoté	02w
		Projet d'emploi du temps général	03w
		Projet d'emploi du temps détaillé	04w Rev 1
3.	Questions administratives	Lignes directrices et critères pour le choix des hôtes	05w
		Etat financier de l'IFCS	06w
		Ressources d'appui aux Vice-Présidents – Proposition des Vice-Présidents de l'IFCS	07w
4.	Rapport du Président sur l'état des travaux	Rapport du Président sur l'état des travaux	
5.	Les enfants et la sécurité chimique	La protection des enfants contre les expositions aux produits chimiques dangereux	14w
		Information paper - Protecting Children from Harmful Chemical Exposures	11 INF
6.	Sécurité et santé au travail	Questions relatives à la sécurité et à la santé au travail et travaux de l'IFCS	08w
7.	Production et mise à disposition des données sur les dangers	Production et mise à disposition des données sur les dangers – Rapport pour le Forum IV	09w
		Pratiques actuelles et propositions pour la production, l'évaluation et l'accessibilité des données sur les dangers	09w Annexe

8.	Pesticides à toxicité aiguë – Gestion et réduction des risques	Pesticides à toxicité aiguë – Première contribution sur l'étendue du problème et orientation pour la gestion des risques	10w
9.	Renforcement des capacités - Examen de l'assistance au renforcement des capacités	Assistance au renforcement des capacités – Communication des observations pour le Forum IV	11w
	- Réseau pour l'échange d'informations sur le renforcement des capacités de gestion rationnelle des produits chimiques	Réseau pour l'échange d'informations sur le renforcement des capacités de gestion rationnelle des produits chimiques (INFOCAP) – Rapport sur l'état des travaux	3 INF
	- Réduction de l'écart croissant entre les pays dans le suivi des politiques en matière de sécurité chimique	Réduction de l'écart croissant entre les pays dans le suivi des politiques en matière de sécurité chimique	12w
10.	Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques	Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques – Document de réflexion	13w
11.	Election du bureau et des membres du Comité permanent du Forum		
12.	Questions diverses		
13.	Examen des conclusions et des recommandations, adoption du rapport de la réunion		
14.	Clôture de la réunion		

<b>Autres documents</b>	
<b>Titre du document</b>	<b>N° du document IFCS/FORUM-IV/</b>
Liste des documents de la réunion	1 INF Rev 1
Liste des acronymes de l'IFCS	2 INF
Quatrième étude de l'OCDE sur l'aide au développement pour le renforcement des capacités	4 INF
Rapport à Forum IV sur les inventaires des émissions et des transferts de matières polluantes (IETMP)/Inventaire des émissions	5 INF
Projets actuels et futurs de renforcement des capacités en matière d'inventaires des émissions et des transferts de matières polluantes (IETMP) auxquels le Conseil international des Associations chimiques (ICCA) a participé ou qu'il a soutenus	6 INF
La Convention de Rotterdam – Mécanisme de notification des formulations de pesticides particulièrement dangereux dans les conditions d'utilisation en vigueur dans les pays en développement et dans les pays en transition	7 INF
Conduite des débats lors des sessions plénières du Forum, des réunions des groupes régionaux et des groupes de travail spéciaux	8 INF
Prévention du trafic international illicite	9 INF
Activités de renforcement des capacités de l'IOMC	10 INF

**ANNEXE 2**

**Liste des acronymes**

**IFCS**  
**LISTE DES ACRONYMES**  
**Français**

<b>Acronyme</b>	<b>Nom complet</b>
<b>ABIQUIM</b>	Association brésilienne de l'Industrie chimique
<b>APELL</b>	Sensibilisation et préparation aux situations d'urgence au niveau local
<b>ANASE</b>	Association des Nations de l'Asie du Sud-Est
<b>CCPA</b>	Association canadienne des Fabricants de Produits chimiques
<b>CDROM</b>	Disque compact à mémoire morte
<b>CCE</b>	Commission des Communautés européennes
<b>CEFIC</b>	Conseil européen de l'Industrie chimique
<b>CFC</b>	Chlorofluorocarbones
<b>GC HSSC</b>	Groupe de coordination pour l'harmonisation des systèmes de classification des produits chimiques
<b>CIA</b>	UK Chemical Industries Association
<b>CIS</b>	Centre international d'Informations de Sécurité et d'Hygiène au Travail (OIT)
<b>CITES</b>	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
<b>CMA</b>	Chemical Manufacturers' Association (Etats-Unis d'Amérique)
<b>CDD</b>	Commission du développement durable (ONU)
<b>DGD</b>	Documents d'orientation des décisions
<b>DAH</b>	Département des Affaires humanitaires
<b>BERD</b>	Banque européenne pour la Reconstruction et le Développement
<b>CE</b>	Commission européenne
<b>CEE</b>	Commission économique pour l'Europe
<b>ECB</b>	Bureau européen des Substances chimiques
<b>CEPALC</b>	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
<b>ECOSOC</b>	Conseil économique et social (ONU)
<b>AEE</b>	Agence européenne pour l'Environnement
<b>CEE</b>	Communauté économique européenne
<b>AELE</b>	Association européenne de libre-échange
<b>EHC</b>	Environmental Health Criteria
<b>EIE</b>	Etude d'impact sur l'environnement
<b>CESAP</b>	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
<b>UE</b>	Union européenne
<b>EXICHEM</b>	Existing Chemicals Database (OCDE)
<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
<b>FSC</b>	Comité permanent du Forum (IFCS)

<b>CROPLIFE</b>	<i>NOUVEAU NOM A COMPTER DU 7 JUIN 2001</i>
<b>FMPC</b>	Fédération mondiale pour la Protection des Cultures
<b>FEM</b>	Fonds pour l'environnement mondial
<b>GESAMP</b>	Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la pollution des mers
<b>SGH</b>	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
<b>GINC</b>	Réseau mondial d'information sur les produits chimiques
<b>GTZ</b>	Agence allemande de Coopération technique
<b>HPV</b>	High Production Volume
<b>CIRC</b>	Centre international de Recherche sur le Cancer
<b>ICCA</b>	Conseil international des Associations chimiques
<b>ICCS</b>	Conférence internationale sur la sécurité chimique
<b>ICEF</b>	Fédération internationale des Syndicats des Travailleurs de la Chimie, de l'Energie et des Industries diverses
<b>CISL</b>	Confédération internationale des Syndicats libres
<b>CIME</b>	Conseil international des Métaux et de l'Environnement
<b>ICSC</b>	Fiches internationales de sécurité chimique
<b>AIE</b>	Agence internationale de l'Energie
<b>IFCS</b>	Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique
<b>FITPASC</b>	Fédération internationale des Travailleurs des Plantations, de l'Agriculture et des Secteurs connexes
<b>OIG</b>	Organisation intergouvernementale
<b>BIT/OIT</b>	Bureau international du Travail/Organisation internationale du Travail
<b>ILSI</b>	International Life Sciences Institute
<b>OMI</b>	Organisation maritime internationale
<b>INC</b>	Comité de négociation intergouvernemental
<b>INFOCAP</b>	Réseau pour l'échange d'informations sur le renforcement des capacités de gestion rationnelle des produits chimiques
<b>INTOX</b>	Poison Information Database Management System (PISSC)
<b>IOCC</b>	Comité de coordination interorganisations
<b>IOMC</b>	Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des substances chimiques
<b>PISSC</b>	Programme international sur la sécurité des substances chimiques
<b>RIEPOP</b>	Réseau international pour l'élimination des POP
<b>RISCPT</b>	Registre international des substances chimiques potentiellement toxiques
<b>ISG</b>	Groupe intersessions (IFCS)
<b>IUCLID</b>	International Uniform Chemicals Information Database
<b>UITA</b>	Union internationale des Travailleurs de l'Alimentation, de l'Agriculture, de l'Hôtellerie-restauration, du Tabac et des Branches connexes
<b>UICPA</b>	Union internationale de Chimie pure et appliquée
<b>IUPHAR</b>	Union internationale de Pharmacologie
<b>IUTOX</b>	Union internationale de Toxicologie
<b>JECFA</b>	Comité mixte d'experts des Additifs alimentaires
<b>JMPR</b>	Réunion conjointe sur les résidus de pesticides
<b>LRTAP</b>	Pollution atmosphérique transfrontière à longue distance

<b>MARPOL</b>	Convention internationale de 1973 pour la prévention de la pollution sur les navires, telle que modifiée par le Protocole de 1978 y relatif (MARPOL 73/78)
<b>ALENA</b>	Accord de libre-échange nord-américain
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>OCDE</b>	Organisation de Coopération et de Développement économiques
<b>CAD OCDE</b>	Comité d'aide au développement (OCDE)
<b>OEH</b>	Médecine du travail et hygiène du milieu
<b>OPCW</b>	Organisation pour l'Interdiction des Armes chimiques
<b>PAN</b>	Réseau d'action sur les pesticides
<b>BPC</b>	Biphényles polychlorés
<b>PHE</b>	Protection de l'environnement humain
<b>PIC</b>	Consentement préalable en connaissance de cause
<b>POP</b>	Polluants organiques persistants
<b>IETMP</b>	Inventaire des émissions et des transferts de matières polluantes
<b>SCOPE</b>	Comité scientifique sur les Problèmes de l'Environnement
<b>SGOMSEC</b>	Scientific Group on Methodologies for the Safety Evaluation of Chemicals
<b>SIAR</b>	Sids Initial Assessment Reports
<b>SIDS</b>	Screening Information Data Sets
<b>PME</b>	Petites et moyennes entreprises
<b>SPREP</b>	Programme régional du Pacifique Sud pour l'environnement
<b>TSCA</b>	Toxic Substances Control Act (Etats-Unis d'Amérique)
<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies
<b>CNUED</b>	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
<b>CETDG</b>	Comité d'experts en matière de transport de marchandises dangereuses
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>CENUE</b>	Commission économique des Nations Unies pour l'Europe
<b>PNUE</b>	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
<b>UNEP GC</b>	Conseil d'administration du PNUE
<b>UNGASS</b>	Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies
<b>ONUDI</b>	Organisation des Nations Unies pour le Développement industriel
<b>UNITAR</b>	Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche
<b>VCI</b>	Association allemande de l'Industrie chimique
<b>OMD</b>	Organisation mondiale des Douanes
<b>WEOG</b>	Groupe régional de l'Europe occidentale et autres (IFCS)
<b>WHA</b>	Assemblée mondiale de la Santé
<b>OMS</b>	Organisation mondiale de la Santé
<b>WWF</b>	Fonds mondial pour la Nature

**ANNEXE 3**

**Rapport des réunions du Groupe régional de l'Afrique**

**GROUPE REGIONAL DE L'AFRIQUE  
RAPPORT DES REUNIONS  
30-31 octobre 2003, 1<sup>er</sup>-5 novembre 2003**

**1. OUVERTURE DE LA REUNION**

Le Groupe régional de l'Afrique du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (IFCS) s'est réuni au Centre de conférences des Nations Unies à Bangkok (Thaïlande) les 30 et 31 octobre 2003.

La réunion a été officiellement ouverte par M. Ndiaye Cheikh Sylla, Vice-Président de l'IFCS pour la région de l'Afrique. Dans son discours d'ouverture, il a remercié le Royaume de Thaïlande d'accueillir cette réunion. Il a ensuite présenté l'objectif de la réunion, qui était principalement de définir la position de l'Afrique sur les questions objets des débats du Forum IV.

Le Dr Judy Stober, Secrétaire exécutif de l'IFCS, s'est dite satisfaite que les délégués de la région de l'Afrique participent à cette réunion essentielle.

**2. Election du bureau de la réunion**

Le Groupe a élu, à l'unanimité, les personnes suivantes membres du bureau :

- a. M. Ndiaye Cheikh Sylla (Sénégal) : Président
- b. Mme Abiola Olanipekun (Nigéria) : Vice-Président
- c. Dr Edith Clarke (Ghana) et Mme Marthe Rahelimalala (Madagascar) : Rapporteurs

**3. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour a été adopté sans amendements.

**4. Participants**

La liste des participants est annexée au rapport du Forum.

**5. Exposés et débats**

**5.1** Les débats se sont fondés sur le Programme d'action pour l'Afrique adopté à la Conférence de Dakar (3-5 juillet 2002) et sur les Actions prioritaires au-delà de l'an 2000 adoptées au Forum III.

**5.2 Rapports des pays**

Les rapports des pays abordaient principalement les questions d'organisation institutionnelle (la mise en place de commissions de gestion des produits chimiques), les questions juridiques et réglementaires, la création d'un partenariat avec d'autres parties intéressées, la création de centres antipoisons, la création de réseaux pour l'échange d'informations sur les produits chimiques, la recherche de produits de remplacement, l'élimination des pesticides périmés, le renforcement des capacités, etc.

### **5.3 Programme et activités pour le Forum IV**

Ce point a été présenté par le Président de l'IFCS, M. Henrique Cavalcanti, qui a signalé qu'aux six domaines d'activité après 2000 initiaux étaient venus s'ajouter les domaines suivants :

- Protection des enfants contre les expositions aux produits chimiques nocifs
- Sécurité et santé au travail
- Examen de l'écart croissant entre les pays dans le suivi des politiques de sécurité chimique
- Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques.

Après s'être réuni pendant deux jours, le Groupe de l'Afrique a présenté les propositions suivantes.

### **5.4 Action prioritaire E3 (renforcement des capacités)**

Ce thème a été présenté par Mme Abiola Olanipekun (Nigéria). Le Groupe régional a convenu qu'une formation, une infrastructure et un financement étaient nécessaires.

M. Mokhtari (République islamique d'Iran) a soulevé la question de l'écart croissant entre les pays développés et les pays en développement et à économie en transition. Le Groupe a fermement soutenu cette initiative et a recommandé d'en faire une priorité.

### **5.5 Enfants et sécurité chimique (IFCS/FORUM-IV/14w)**

Ce thème a été présenté par le Dr Lilian Corra qui a souligné que les enfants étaient vulnérables. Après un débat approfondi, le Groupe de l'Afrique a appuyé sans réserve le document, mais a prié le Forum d'aborder la question de la vulnérabilité particulière des femmes. Le Groupe a également souligné qu'il faudrait aborder des sujets tels que les effets nocifs du tabac, de l'essence au plomb et des pesticides extrêmement dangereux (par exemple le paraquat).

### **5.6 Création et mise à disposition de données sur les dangers**

Ce thème a été présenté par Mme Sara Bjorkquist (Secrétariat de l'IFCS) qui s'est intéressée aux activités entreprises par l'OCDE et le PISSC. Le Groupe de l'Afrique a souligné qu'une formation était nécessaire pour que ces initiatives soient effectivement mises en oeuvre.

### **5.7 Pesticides à toxicité aiguë**

Ce thème a été présenté par Mme Cathleen Barnes qui s'est intéressée à l'harmonisation de l'étiquetage, au contrôle des produits importés, à l'octroi de licences d'importation pour le matériel et les produits, à la responsabilité des fabricants et aux subventions accordées par les gouvernements pour les produits moins polluants. Le Groupe de l'Afrique a signalé qu'une formation et une sensibilisation étaient nécessaires et que les gouvernements devaient subventionner des produits de remplacement, promouvoir le recours à des pesticides moins toxiques et créer et renforcer des centres antipoisons.

### **5.8 Sécurité et santé au travail**

Ce thème a été présenté par M. Isaac Obadia (Secrétariat de l'IFCS) qui a fortement insisté sur la nécessité de créer un cadre politique et juridique englobant tous les secteurs participant à la gestion des produits chimiques. Il a également émis le souhait que la coopération entre l'IFCS et

l'OIT soit renforcée. La région de l'Afrique a approuvé le document, mais a recommandé que les questions relatives à l'assurance et à l'indemnisation de tous les travailleurs de l'industrie chimique soient dûment prises en compte dans les instances nationales et internationales. En outre, les gouvernements devraient être incités à prendre des initiatives de réduction des risques.

### **5.9 Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM)**

M. Ibrahima Sow (Sénégal) a présenté ce thème et a mis en exergue les points relatifs au renforcement de l'appui technique et financier aux pays en développement. Les recommandations étaient axées sur la formation et la bonne gouvernance.

### **5.10 Trafic international illicite des produits toxiques et dangereux**

Ayant constaté que le trafic illicite n'était pas à l'ordre du jour du Forum IV et qu'il revêtait une grande importance pour l'Afrique, le Groupe a recommandé son inclusion.

### **5.11 Elections**

Le Vice-Président a décrit la procédure de désignation et d'élection. Les résultats de la désignation, qui a eu lieu le 4 novembre 2003, sont les suivants :

- Vice-Président : Tanzanie
- Membres du Comité permanent : Zimbabwe  
Guinée
- Membres suppléants : Maurice  
Mauritanie

**ANNEXE 4**

**Rapport des réunions du Groupe régional de l'Asie et du Pacifique**

**GROUPE REGIONAL DE L'ASIE ET DU PACIFIQUE  
RAPPORT DES REUNIONS  
1<sup>er</sup>-3 novembre 2003**

Président de la réunion : M. Sadao NAKAO (Japon)  
Vice-Président du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (IFCS)  
Région de l'Asie et du Pacifique  
Rapporteur : M. Park Pong Gyun (République de Corée)

Le Groupe régional s'est réuni le 1<sup>er</sup> novembre de 8 h 00 à 11 h 00, le 2 novembre de 13 h 00 à 16 h 00 et le 3 novembre de 13 h 00 à 16 h 00. Les débats ont porté sur les points à l'ordre du jour du Forum IV. Seuls les points principaux des débats sont consignés ci-après.

**Questions administratives : élection des représentants de l'IFCS dans les régions**

Candidat à la prochaine vice-présidence : Philippines  
Candidats au Comité permanent du Forum : République islamique d'Iran (confirmé), Fidji (confirmé), la Chine et le Japon partageront le mandat.

**Sécurité et santé au travail**

Sur ce point (8w), et notamment sur les recommandations figurant à l'annexe 1, les propositions ont été nombreuses. Les points suivants ont été considérés comme importants pour la région :

- définition claire de l'organisation responsable (OMS et OIT, par exemple) ;
- importance de mettre en oeuvre les Conventions 138 et 182 de l'OIT sur l'âge minimum et sur les pires formes de travail des enfants respectivement ; et
- nécessité de prendre en considération les travailleurs des PME ainsi que les groupes vulnérables (les enfants, les personnes âgées et les femmes) dans les programmes de réduction des risques chimiques sur le lieu de travail.

**Création et mise à disposition de données sur les dangers**

Le Groupe régional de l'Asie et du Pacifique a approuvé l'orientation générale des recommandations sur le document décisionnel 9w. Les points suivants ont été abordés au cours des débats :

- application de la norme ISO/IEC 17025 pour garantir la qualité des données produites sur les dangers ; et
- utilité des *International Guiding Principles for Biomedical Research Involving Animals* du Conseil des Organisations internationales des Sciences médicales (CIOMS) pour diminuer, dans la mesure du possible, l'expérimentation animale.

**Pesticides à toxicité aiguë – maîtrise et réduction des risques**

Après un débat animé, les participants ont décidé d'envisager des mécanismes de réduction des risques, par exemple la mise en place d'un système de surveillance et de suivi de l'utilisation des pesticides à toxicité aiguë, la prévention de l'accumulation des stocks ainsi que l'élimination en toute sécurité des pesticides périmés, l'interdiction d'importer et d'exporter des pesticides à

toxicité aiguë prohibés et le transfert de technologie pour réduire les risques que représente l'utilisation des pesticides.

### **Renforcement des capacités**

Tous les pays ont dit qu'il fallait élaborer des profils nationaux pour la gestion des produits chimiques et ont demandé l'appui des organisations membres de l'IOMC. En outre, l'importance des activités d'INFOCAP a été mise en exergue. Concernant l'écart croissant entre les pays, tous les pays se sont montrés satisfaits de la teneur du document préparé par le groupe de travail.

### **Enfants et sécurité chimique**

Les participants ont reconnu que, dans la région, il fallait s'attaquer d'urgence aux menaces qui pèsent sur la santé des enfants qui travaillent et ils ont également souligné que, dans les domaines de la santé et de la sécurité chimique, il fallait tenir compte du point de vue de plusieurs acteurs. Les organisations responsables, telles que l'OMS et l'OIT, sont invitées à prendre l'initiative.

### **SGH**

Les pays de la région ont approuvé sans réserve le projet de plan d'action préparé par le Comité directeur de l'atelier sur le SGH, sauf en ce qui concerne la nécessité de définir l'organisation responsable.

### **Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques**

Le Groupe a débattu des premier et deuxième cycles de questions figurant dans le document 13w. La migration des industries polluantes et la pollution chimique provoquée par les guerres ne figurent ni dans la Déclaration de Bahia ni dans les Actions prioritaires au-delà de l'an 2000. Le Groupe a donc recommandé d'inclure les mesures préventives appropriées dans le domaine d'activité D des Actions prioritaires pour faire face à la migration des industries polluantes et de mener des études sur les effets des produits chimiques dangereux utilisés en temps de guerre.

**ANNEXE 5**

**Rapport des réunions du Groupe régional de l'Europe centrale et orientale**

**GROUPE REGIONAL DE L'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE**  
**RAPPORT DES REUNIONS**  
**1<sup>er</sup>-3 novembre 2003**

Au cours du Forum IV, le Groupe régional de l'Europe centrale et orientale s'est réuni trois fois, les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 novembre 2003, dans la salle de conférence IV, conformément à l'ordre du jour prévu. Les réunions ont été présidées par le Professeur György Ungváry, Vice-Président de l'IFCS. Les Rapporteurs étaient le Dr Marta Ciraj (Slovénie) et Mme Ivana Halle (Croatie). Le Groupe régional a largement appuyé l'ensemble des documents décisionnels du Forum IV reçus, pour lesquels il a recommandé plusieurs modifications et ajouts. Les représentants des pays énumérés à l'annexe 1 ont assisté et participé activement aux réunions du Groupe régional.

**Documents décisionnels du Forum IV : remarques et propositions**

**I. *Enfants et sécurité chimique :***

Le Groupe régional a appuyé le document tel qu'il a été présenté.

**II. *Création et mise à disposition de données sur les dangers :***

Le Groupe régional a appuyé le document et a recommandé à l'IFCS d'accorder davantage d'importance aux efforts de communication, et notamment au libre accès aux données électroniques qui concernent les produits chimiques.

**III. *Pesticides à toxicité aiguë :***

Le Groupe régional a appuyé le document et a demandé à l'IFCS d'incorporer au document final les observations suivantes :

1. Il n'existe pas de données correctes sur le nombre d'intoxications par les pesticides à toxicité aiguë et les cas d'intoxication sont sous-notifiés, en raison d'une réglementation insuffisante, de la faiblesse des structures agricoles et d'une mauvaise définition des maladies professionnelles.

2. Il existe un lien étroit entre l'organisation, la réglementation visant à protéger les ouvriers agricoles, la formation des ouvriers agricoles, la pauvreté du pays ou des ouvriers agricoles et le nombre d'intoxications aiguës provoquées par les pesticides.

3. La mise en évidence de la toxicité chronique résultant d'une exposition prolongée pose toujours des problèmes.

4. Le problème des pesticides périmés est encore très important. Toutes les activités décidées par le Forum III dans ce domaine devraient être poursuivies et l'IFCS devrait en être informé.

**IV. *Assistance au renforcement des capacités :***

Le Groupe régional a appuyé le document et a demandé à l'IFCS d'incorporer au document final les observations suivantes :

1. L'efficacité de l'assistance au renforcement des capacités est très faible en raison, notamment, du peu de coopération et de coordination intersectorielles et de la mauvaise circulation des informations dans les pays.

2. Pour être efficace, l'assistance au renforcement des capacités doit s'appuyer sur des connaissances de base en matière de sécurité chimique – la formation dans ce domaine est donc d'une extrême importance. La sécurité chimique devrait être introduite comme enseignement obligatoire dans les programmes des écoles élémentaires.

3. La population est encore peu sensibilisée à la sécurité chimique.

4. Il faut absolument renforcer la coopération avec l'UNITAR pour promouvoir, dans certains pays, la coopération intersectorielle afin de mettre en oeuvre les lignes directrices sur la sensibilisation aux produits chimiques.

V. *Examen de l'écart croissant entre les pays dans le suivi des politiques de sécurité chimique :*

Le Groupe régional a appuyé le document et a souligné que la sécurité chimique était un problème de portée mondiale. Les pays développés doivent donc soutenir les pays qui ont pris du retard dans la mise en oeuvre des politiques et des programmes de sécurité chimique. Le Groupe régional a fait, en outre, les observations suivantes :

1. Le Groupe régional constate que le comblement de l'écart croissant entre les pays est fondamental pour la sécurité chimique mondiale.

2. Le Groupe régional estime que la résolution de ce problème est un des piliers les plus importants pour le bon fonctionnement de la SAICM.

VI. *Rôles et responsabilités des Vice-Présidents dans les régions :*

Aucune remarque supplémentaire n'a été formulée.

VII. *Lignes directrices sur les points focaux nationaux :*

Le Groupe régional a proposé les amendements suivants :

Le point 4 devrait être modifié comme suit : « Le point focal doit être disposé à fournir à l'IFCS, chaque année, **et, en décembre, au Vice-Président pour la région**, des informations et des rapports de situation sur les priorités nationales relatives à une gestion écologiquement rationnelle, chaque année en décembre. La forme de **ce rapport** doit être déterminée par le Secrétariat **et adoptée par le Comité permanent du Forum.** »

Le point 6 devrait être amendé comme suit : « Les gouvernements doivent s'efforcer de veiller à la continuité des points focaux nationaux **et informer immédiatement le Secrétariat de tout changement.** »

VIII. *Sécurité et santé au travail :*

Le Groupe régional a appuyé la proposition contenue dans le document décisionnel et a demandé l'incorporation des recommandations supplémentaires suivantes :

1. Il y a des problèmes de santé au travail dans les petites et moyennes entreprises et ceux des travailleurs indépendants doivent faire l'objet d'une attention accrue.

2. Il faut prêter attention à la santé et à la sécurité des travailleurs du secteur de l'agriculture et à la sécurité des personnes qui travaillent dans le secteur de la santé.

3. Il faut également aborder les problèmes de santé liés au travail et aux migrants clandestins.

IX. *Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM)* : voir annexe II.

X. *Elections* :

Les candidats finalement proposés par le Groupe régional à la vice-présidence et au Comité permanent du Forum (membres titulaires et suppléants) sont les suivants (candidatures adoptées par consensus) :

Candidat à la vice-présidence de l'IFCS : Fédération de Russie

Candidats au Comité permanent du Forum : Slovénie et Kazakhstan

Candidats suppléants : Croatie et Pologne

#### **Annexe I : Liste des pays ayant assisté aux réunions du Groupe régional de l'Europe centrale et orientale**

Albanie  
Arménie  
Bulgarie  
Croatie  
Estonie  
Fédération de Russie  
Hongrie  
Kazakhstan  
Kirghizistan  
Lettonie  
Ouzbékistan  
Pologne  
République tchèque  
Slovénie

## Annexe II

### **RAPPORT DU GROUPE REGIONAL DE L'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE SUR l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM)**

Le Groupe régional :

- considère que le document sur la SAICM est lié aux objectifs du Millénaire (pour ce qui concerne l'OMS) et au document du Sommet mondial pour le développement durable, approuvé en 2002 à Johannesburg. Ce document vise principalement à combler l'écart entre riches et pauvres, à faire reculer la pauvreté et à souligner la nécessité d'une coopération mondiale ;
- approuve la portée et les objectifs du document sur la SAICM et s'engagera dans les activités proposées pour l'avenir ;
- espère que l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques prendra en compte la totalité du cycle de vie des produits chimiques, au moyen d'un texte général ou d'une convention, de préférence d'un instrument ayant force obligatoire ;
- propose que la SAICM tienne compte de l'écart en matière d'information au niveau international (et le comble) et promeuve l'échange d'informations sur les produits chimiques existants et nouveaux qui restent sur le marché pendant tout leur cycle de vie.

**ANNEXE 6**

**Rapport des réunions du Groupe régional de l'Amérique latine  
et des Caraïbes**

**GROUPE REGIONAL DE L'AMERIQUE LATINE ET DES CARAIBES**  
**RAPPORT DES REUNIONS**  
**1<sup>er</sup>-7 novembre 2003**

Dans le cadre de la quatrième session du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (Forum IV) qui a eu lieu à Bangkok, le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes a organisé plusieurs réunions de travail pour aborder les questions considérées comme prioritaires pour la région et les thèmes proposés par le Forum IV.

Les participants ont été accueillis par le Président de l'IFCS, le Dr Henrique Cavalcanti, et le Vice-Président pour la région, Mme Mercedes Bolaños (Equateur). Mme Bolaños a ensuite exposé les activités de l'IFCS et de l'action du Forum dans la région entre 2000 et 2003.

Concernant la révision des points à l'ordre du jour du Forum IV, les observations suivantes ont été formulées :

- *Protéger les enfants contre les expositions aux produits chimiques nocifs (IFCS/FORUM-IV/14w)* : le Groupe régional a réaffirmé son accord et son appui en faveur du document et a demandé d'y inclure d'autres groupes vulnérables, tels que les femmes.
- *Questions relatives à la sécurité et à la santé au travail et travaux de l'IFCS (IFCS/FORUM-IV/08w)* : le Groupe régional a recommandé d'étoffer le document pour y intégrer l'expérience du groupe OMS/OIT dans ce domaine. Les mots « concernés », « pertinents », « pertinentes » et « appropriées » devraient être supprimés lorsqu'ils traduisent le mot « relevant », considéré comme inadéquat dans la version originale anglaise du document ; le membre de phrase « utilisation sans risque » devrait être remplacé par le membre de phrase « utilisation présentant un risque minime ». Le droit des travailleurs à être informés, à la fois dans les secteurs officiel et informel de l'économie, a été mis en exergue. Il faut également accorder de l'importance à la formation des travailleurs afin qu'ils sachent se protéger en cas d'exposition aux produits chimiques sur leur lieu de travail.

Eu égard au domaine d'activité A, le Groupe a souligné qu'il était important de combiner le suivi et la surveillance sanitaire sur le lieu de travail et a proposé la phrase suivante : « Elaborer, adopter et affiner les mesures permettant le suivi et la surveillance sanitaire sur le lieu de travail ».

Eu égard au domaine d'activité C, les recommandations suivantes devraient être incorporées : « Créer et mettre en oeuvre des méthodologies et une capacité d'analyse pour la surveillance biologique des produits chimiques présents dans l'environnement de travail ».

Eu égard au domaine d'activité D, inclure dans la deuxième recommandation, « Accorder ... sur le lieu de travail, promouvoir l'application d'urgence, entre autres, de la Convention 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants ». Les recommandations suivantes devraient également être incorporées : « Promouvoir une formation spécifique (professionnelle) pour les personnes qui épandent des pesticides en milieu rural » et « Appliquer les mesures prévues par la Convention 169 de l'OIT en ce qui concerne les conditions de travail des communautés indigènes, afin d'éviter l'utilisation de pesticides particulièrement dangereux » (art. 20 3. b)).

Eu égard au domaine d'activité E, les recommandations suivantes devraient être incorporées :

- « Mettre sur pied, à l'intention des professionnels du secteur public, de la santé publique et du monde du travail, des programmes intégrés de formation dans le domaine de la prise en charge médicale des travailleurs, principalement axés sur la reconnaissance, l'évaluation et la maîtrise des facteurs de risque et des troubles organiques et psychiatriques provoqués par l'exposition aux produits chimiques dans l'agriculture, l'industrie, le commerce et les services » ;
- « Promouvoir l'échange, dans des publications, sur Internet, etc., d'expériences positives dans les domaines de la santé et de la sécurité au travail en ce qui concerne l'exposition aux produits chimiques » ;
- « Ouvrir des voies de coopération internationale expressément destinées à développer et à renforcer les compétences des pays en développement ».
- *Production et mise à disposition des données sur les dangers* (IFCS/FORUM-IV/09w) : il faudrait souligner que les données doivent être disponibles gratuitement et facilement accessibles.
- *Pesticides à toxicité aiguë* : la Convention de Rotterdam doit s'appliquer à l'accès à l'information et à la limitation de l'utilisation des produits relevant des classes 1a et 1b. Il faut promouvoir le recours à des pesticides présentant un risque moindre et à des méthodes ne faisant pas appel aux produits chimiques, améliorer les techniques d'épandage et concevoir des systèmes de surveillance. Les pesticides devraient obligatoirement être vendus dans un conditionnement adapté à leurs conditions d'utilisation et la protection intégrée (PI) doit être mise en oeuvre. Des mesures appropriées doivent également être prises en ce qui concerne la manipulation et l'élimination des pesticides, de leurs emballages et des résidus qu'ils génèrent au cours de leur cycle de vie.
- *Assistance au renforcement des capacités* (IFCS/FORUM-IV/11w) : le titre du document original anglais devrait être modifié comme suit « Assistance for capacity building and strengthening » [sans objet en français] et la section IV (Conseils) devrait être réorganisée pour que le paragraphe B devienne le paragraphe D, et les changements nécessaires apportés.
- *Réduire l'écart qui se creuse entre les pays en ce qui concerne l'adoption de politiques de sécurité chimique* (IFCS/FORUM-IV/12w) : le Groupe régional a proposé que le document prévoie une méthodologie et des mécanismes financiers pour permettre aux pays en développement de renforcer leurs capacités dans le domaine de la gestion des produits chimiques.
- *Réseau pour l'échange d'informations sur le renforcement des capacités de gestion rationnelle des produits chimiques (INFOCAP)* : les points focaux doivent être identifiés.
- *Propositions d'amendement aux lignes directrices et aux procédures de l'IFCS* (IFCS/FORUM-IV/15w).
- *Trafic illicite* : le trafic illicite est une question très importante pour notre région et le Forum devrait continuer à l'aborder. A cet égard, il a été décidé qu'un groupe de travail devrait être créé.
- *SAICM* (IFCS/FORUM-IV/13w).

Concernant les élections, le seul pays à avoir confirmé sa candidature à la vice-présidence du Groupe régional est le Chili. Le délégué du Venezuela a indiqué lors de la réunion qu'il attendait la confirmation de son pays avant de présenter sa candidature.

Les pays suivants se sont portés candidats aux postes de membres du Comité permanent de l'IFCS : l'Equateur, le Suriname, la Trinité-et-Tobago et l'Uruguay. La Bolivie, le Brésil et le Costa Rica se sont portés candidats aux postes de membres suppléants.

Les élections ont eu lieu le jeudi 6 novembre.

**ANNEXE 7**

**Rapport des réunions du Groupe régional de l'Europe occidentale et autres**

**GROUPE REGIONAL DE L'EUROPE OCCIDENTALE ET AUTRES  
RAPPORT DES REUNIONS  
2, 3 et 6 novembre 2003**

Président : Gunnar Bengtsson (Suède)  
Rapporteur : Edward Kleverlaan (Australie)

1. Le Groupe régional de l'Europe occidentale et autres s'est réuni, dans le cadre du Forum IV, les 2, 3 et 6 novembre 2003 sous la présidence du Dr Gunnar Bengtsson (Suède), Vice-Président.
2. Candidats aux postes d'administrateurs de l'IFCS et au Comité permanent du Forum.

Le Groupe régional a décidé de présenter les candidats suivants :

Présidence : aucun candidat  
Vice-présidence : Etats-Unis d'Amérique  
Comité permanent du Forum : Allemagne, Australie et Canada.

La Suisse a proposé d'être membre suppléant du Comité permanent, mais aucune décision finale n'a été prise sur ce point.

3. Edward Kleeverlaan (Australie) a accepté d'assumer les fonctions de rapporteur.
4. Les membres du Groupe régional ont examiné l'ensemble des documents correspondant aux points de l'ordre du jour du Forum IV, mais ils se sont plus particulièrement penchés sur les points suivants : enfants et sécurité chimique, renforcement des capacités, écart croissant entre les pays et trafic illicite des produits toxiques et dangereux. La plupart des thèmes abordés dans les documents du Forum IV ont fait l'objet d'un soutien général et seules des modifications mineures ont été proposées.
5. Le Groupe régional a reconnu l'importance et la complexité de la lutte contre le trafic illicite des produits toxiques et dangereux et a estimé que l'IFCS devait poursuivre l'examen de ce problème en tirant parti de l'expérience des pays du Groupe régional et d'autres sources d'information, notamment celles concernant d'autres trafics illicites (drogue, introduction clandestine d'êtres humains, espèces menacées d'extinction ou déchets dangereux) et en s'appuyant sur l'Organisation mondiale des Douanes. Bien qu'elle ne concerne qu'un nombre limité de produits chimiques, la Convention de Rotterdam serait un bon outil de lutte contre le trafic illicite des produits toxiques et dangereux. A cet égard, le SGH a également été évoqué (notamment en ce qui concerne l'utilisation de pictogrammes).
6. Une grande partie des délibérations du Groupe régional a été consacrée au document 13w intitulé « Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques » (SAICM). Certains pays ont estimé que la SAICM devait être large, s'intéresser à l'ensemble des lacunes (au-delà de la Déclaration de Bahia et des Actions prioritaires de l'IFCS) et couvrir tous les domaines pertinents. D'autres pays ont suggéré une approche plus ciblée axée avant tout sur les lacunes dans la mise en oeuvre des activités actuelles et des systèmes et instruments de gestion des produits chimiques existants. Il existe d'autres lacunes importantes en matière de gouvernance (aspects institutionnels de la gestion sans risque des produits chimiques aux niveaux national et international) ou des lacunes potentielles en ce qui concerne la réalisation d'ici 2020

de l'objectif global du Sommet mondial pour le développement durable. Il faudrait envisager les bénéfices et les coûts engendrés par l'utilisation des produits chimiques.

7. Le Groupe régional a remercié la Hongrie de proposer d'accueillir le Forum V. Les dates restent à déterminer. Certains membres ont estimé qu'elles devaient être convenues au Forum IV, alors que d'autres préféraient différer la décision.

**ANNEXE 8**

**Rôles et responsabilités des Vice-Présidents dans les régions**

## **ROLES ET RESPONSABILITES DES VICE-PRESIDENTS DANS LES REGIONS**

Dans l'exécution de ses travaux, le Forum insiste sur la coopération à l'échelle régionale et sous-régionale. Il appartient donc aux vice-présidents du Forum :

- de promouvoir activement le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (IFCS ou Forum) dans leurs régions et sous-régions, ainsi que les recommandations du Forum ;
- de communiquer aux gouvernements, aux organisations non gouvernementales et aux autres organisations les informations relatives à l'IFCS ;
- de soutenir l'organisation de la coopération au niveau sous-régional ;
- d'encourager de bons contacts intersectoriels dans l'ensemble de la région/sous-région, aidant ainsi à mieux comprendre les divers rôles et responsabilités des différents secteurs ;
- de demander l'apport des pays et des autres participants au Forum dans la région/sous-région sur les questions et les sujets abordés lors du Forum, y compris l'identification des priorités à l'échelle régionale/sous-régionale, et d'assurer l'organisation à cet égard ;
- de présenter l'opinion des régions au Forum, au Comité permanent du Forum et à d'autres réunions ;
- de convoquer des réunions régionales et, si besoin est, d'apporter un soutien aux réunions au niveau sous-régional, auxquelles participent de nombreuses organisations, dont des organisations non gouvernementales et intergouvernementales, entre les réunions du Forum et, s'il y a lieu, durant les réunions de l'IFCS ;
- d'organiser l'action au niveau régional en vue d'élire le bureau du Forum et les membres du Comité permanent du Forum conformément au mandat de l'IFCS et à l'orientation générale indiquée par le Président ;
- d'organiser la présentation et la désignation des représentants régionaux aux groupes de travail spéciaux, aux groupes de coordination et aux comités de l'IFCS, en assurant une représentation géographique équitable de la région ;
- de travailler en collaboration étroite avec les points focaux nationaux de l'IFCS dans leur région.

**ANNEXE 9**

**Lignes directrices sur les points focaux nationaux**

## LIGNES DIRECTRICES SUR LES POINTS FOCaux NATIONAUX

Les critères suivants sont destinés à être adoptés comme lignes directrices, s'il y a lieu, selon les structures organisationnelles et les mécanismes de coordination dans chaque gouvernement.

1. Chaque gouvernement doit avoir un seul point focal national, identifié et communiqué par le ministère ou le département où il est situé, ou par le ministère des affaires étrangères, qui servira de moyen de communication des activités de l'IFCS et de moyen de diffusion des informations. Le Président et le Secrétaire exécutif de l'IFCS communiqueront avec les gouvernements pour connaître leur position eu égard aux nominations.
2. Le point focal doit être un poste gouvernemental désigné et non une personne, et se trouver à un niveau d'établissement des politiques suffisamment élevé pour être en mesure de traiter avec tous les ministères qui partagent des responsabilités en matière de sécurité chimique (santé, environnement, agriculture, industrie, etc.) et d'examiner leurs préoccupations dans ce domaine. Si possible, ce poste devrait se trouver au sein du ministère ou de l'agence responsable de la coordination des activités nationales en matière de sécurité chimique. Toutefois, certains pays trouveront peut-être plus utile, pour répondre à leurs besoins, de nommer une personne bien précise comme point focal.
3. Le point focal, le cas échéant avec le concours du Secrétariat, doit entreprendre des efforts de coordination intersectorielle et établir un mécanisme pour diffuser dans le pays l'information sur les activités de l'IFCS à l'intention des organisations gouvernementales et non gouvernementales appropriées et pour faire des propositions contribuant aux orientations politiques et aux recommandations de l'IFCS.
4. Le point focal doit informer, une fois par an au moins, le Secrétariat de l'IFCS des progrès dans la mise en oeuvre des Actions prioritaires et des autres questions relatives à la sécurité chimique au niveau national. Après avoir consulté les gouvernements, le Comité permanent du Forum approuvera le format de base du rapport. Le Secrétariat de l'IFCS proposera ce format.
5. Le point focal de l'IFCS doit communiquer avec les points focaux des organisations participantes au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des substances chimiques (IOMC) et d'autres organisations internationales présentes dans le pays pour encourager la gestion rationnelle des produits chimiques. Les efforts accrus de l'IOMC d'informer les points focaux des réunions parrainées pourront les aider à cet égard.
6. Les gouvernements doivent s'efforcer de veiller à la continuité des points focaux nationaux. Le Secrétariat du Forum doit être informé par le ministère ou le département où le point focal est situé, ou le ministère des affaires étrangères de tout changement survenu. Lors de chaque session du Forum, les représentants des gouvernements y assistant sont tenus, au moment de leur inscription, d'informer le Secrétariat de toute nouvelle désignation de leur point focal national.
7. Lorsqu'un pays n'a pas encore désigné un point focal national, le Secrétariat du Forum doit communiquer avec ce pays par l'entremise de son ministre des affaires étrangères jusqu'à ce qu'un point focal soit désigné.

**ANNEXE 10**

**Lignes directrices et critères pour le choix des hôtes**

## **Accueil des réunions du Forum** **Lignes directrices et critères pour le choix des hôtes**

### ***Choix d'un pays hôte***

1. Le Comité permanent du Forum (FSC) confie l'honneur d'accueillir une réunion du Forum à un pays, qui est désigné comme pays hôte.
2. Le choix du pays hôte est la prérogative du seul FSC. En accordant à un pays le droit d'accueillir une future réunion du Forum, le FSC tiendra compte des éléments suivants :
  - la capacité du pays à satisfaire aux critères énumérés à l'annexe A ;
  - l'intérêt manifesté antérieurement par le pays pour les réunions et les activités du FSC et sa participation à celles-ci ;
  - l'opportunité de l'équité géographique en ce qui concerne les réunions du Forum.
3. Le FSC prendra des mesures appropriées pour veiller à ce qu'aucune autre réunion internationale importante relative à la sécurité chimique n'a été programmée à un moment qui compromettrait les dates proposées pour la réunion du Forum.
4. Le FSC se réserve le droit d'annuler une réunion du Forum (et/ou de modifier le lieu de celle-ci) en cas d'instabilité politique ou autre.

### ***Présentation d'une proposition***

1. Toute proposition faite au FSC en vue d'accueillir une future réunion du Forum doit être présentée par écrit et communiquée par l'intermédiaire du ministère des affaires étrangères au Secrétaire exécutif du FSC.
2. La proposition doit inclure les renseignements correspondant aux critères énoncés à l'annexe A.
3. En outre, la proposition doit inclure une déclaration écrite du candidat dans laquelle celui-ci reconnaît avoir tenu compte des exigences financières et techniques relatives à l'accueil d'une réunion du Forum et être en mesure de les respecter. Elle doit mentionner les garanties financières qui peuvent être données pour garantir une réunion satisfaisante. Ces garanties peuvent être données par les gouvernements, la ville où l'on propose de tenir le Forum ou par d'autres tierces parties spécifiées. Aucune dépense relative à l'accueil du Forum ne sera supportée par le Fonds fiduciaire. Une liste indicative générale des prescriptions techniques et autres pour les réunions peut être obtenue auprès du Secrétariat du FSC.
4. La lettre de proposition peut être présentée à tout moment. La date de la lettre de proposition n'accordera en soi aucune priorité au pays hôte potentiel.

### ***Comité local d'organisation***

1. Une fois choisi pour accueillir une réunion du Forum, le pays hôte nommera un comité local d'organisation.

2. Le comité local d'organisation sera chargé par le FSC de diriger l'organisation dans tous les aspects qui sont de la responsabilité du gouvernement hôte. Le Secrétaire exécutif, ou son/ses représentant(s), aura/ont des contacts suivis et fréquents avec le comité local d'organisation afin de fournir conseils et assistance. Le président du comité local d'organisation avertira immédiatement le Secrétaire exécutif de tout événement ou de toute autre difficulté susceptible d'entraver de manière significative le bon déroulement du Forum.
3. Le comité local d'organisation fera régulièrement rapport au FSC sur tous les aspects de l'avancement des travaux et tiendra compte des conseils et recommandations du FSC.
4. Réunion après le Forum : le comité local d'organisation, en collaboration avec le Secrétariat, fournira (dans un délai de six mois) un rapport d'information sur l'ensemble du processus, qui servira de guide au pays hôte suivant. Le rapport devrait spécifiquement mentionner « à quels niveaux les choses se sont bien déroulées, ou non » et inclure un relevé détaillé des coûts réels.

### *Secrétariat de l'IFCS*

1. Le Secrétariat de l'IFCS est l'organe qui détient l'expérience pratique cumulée des réunions du Forum ; il assure le lien entre le comité local d'organisation et le FSC pour l'échange de renseignements, la fourniture d'orientations et de conseils. Le Secrétariat joue un rôle opérationnel clé dans l'organisation des réunions du Forum et porte (une grande part de) la responsabilité de la réussite de celui-ci. En conséquence, le Secrétariat sera régulièrement en contact avec le pays hôte/comité local d'organisation.
2. Avant chaque réunion du Forum et après que l'ordre du jour et le programme auront été fixés, le Secrétariat publiera un document détaillant les prescriptions techniques et autres à l'intention du comité local d'organisation. Ce document traitera de manière détaillée de la logistique/des besoins quotidiens pour la durée de la réunion du Forum, et constituera, en tant que tel, le document de travail de référence pour le comité local d'organisation. Etant donné que le Forum a pour mandat de traiter les nouvelles questions au fur et à mesure qu'elles surviennent, il est entendu qu'il peut être nécessaire de modifier les prescriptions relatives à la réunion pour que le programme offre la flexibilité nécessaire.
3. Les prescriptions techniques et autres applicables aux réunions du Forum sont les mêmes dans l'ensemble, mais elles pourront varier dans le détail en fonction de l'ordre du jour et du programme d'une réunion particulière et des conditions locales. A titre d'exemples et uniquement à des fins d'information, des exemplaires des documents contenant les prescriptions des précédentes réunions du Forum peuvent être obtenus auprès du Secrétariat.

## Annexe A

### **Critères en vue de l'octroi du droit d'accueillir une réunion du Forum**

Les facteurs ci-après doivent être pris en compte par le FSC pour octroyer à un pays le droit d'accueillir une réunion du Forum. L'ordre d'énumération n'implique aucune priorité. Dans le cas où plusieurs pays ont fait part de leur souhait d'accueillir une réunion du Forum à la même période, le FSC tiendra compte de ces facteurs pour choisir le pays hôte.

### **Lieu proposé pour la réunion et installations de conférence**

Caractère approprié du lieu proposé pour la réunion, notamment hôtels, installations de conférence :

- 1) Situation des installations de conférence (centre-ville, hôtel de tourisme, hôtel proche de l'aéroport, etc.).
- 2) Taille et nombre des salles de réunion disponibles pour les réunions plénières, régionales et autres.
- 3) Installations pour l'interprétation simultanée et la traduction dans les langues officielles de l'IFCS.
- 4) Arrangements en matière de bureaux pour le secrétariat et les délégués.
- 5) Mise à disposition de matériel informatique, y compris l'accès à Internet.
- 6) Mise à disposition de matériel de présentation (par exemple systèmes de visualisation de données, ordinateurs).
- 7) Mise à disposition de services de photocopie.
- 8) Mise à disposition d'un espace d'exposition.
- 9) Personnel local de soutien approprié.
- 10) Disponibilité et choix des hôtels pour l'hébergement des délégués.
- 11) Arrangements en matière de restauration sur place ou dans le voisinage immédiat pour les délégués (pauses rafraîchissements, repas).
- 12) Stabilité des services essentiels (par exemple électricité, climatisation) et services auxiliaires.
- 13) Transport
  - a) Accès des lignes aériennes en provenance d'autres pays et d'autres régions.
  - b) Transport local, y compris le transport des délégués à leur arrivée dans la ville hôte.
- 14) Disponibilité des services médicaux.

### **Historique des précédentes réunions de l'IFCS dans la région géographique**

Type (par exemple Forum, réunion de l'ISG, réunions de groupes de travail spéciaux) et date(s) des précédentes réunions de l'IFCS dans la région/sous-région géographique.

### **Intérêt manifesté antérieurement par le pays pour les réunions et activités de l'IFCS et participation à celles-ci**

#### **Finances/Budget**

1. Estimation par le pays des coûts liés à l'accueil d'une réunion du Forum
2. Garanties financières, y compris source(s) de financement.

### **Prescriptions en matière de visas et procédures de demande**

### **Année et période de l'année proposées pour la tenue de la réunion**

**ANNEXE 11**

**Fonds fiduciaire de l'IFCS – Budget du Secrétariat de l'IFCS 2004-2006**

<b>Fonds fiduciaire de l'IFCS Budget approuvé du Secrétariat de l'IFCS (US \$)<sup>6</sup> 2004-2006</b>						
	<b>2004</b>		<b>2005</b>		<b>2006</b>	
	Mois- personne	Coûts	Mois- personne	Coûts	Mois- personne	Coûts
Secrétaire exécutif	12	175 000	12	175 000	12	175 000
Personnel de la catégorie professionnelle	18	130 000	18	130 000	18	130 000
Personnel de secrétariat/administratif/finances	24	137 550	24	137 550	24	137 550
Personnel temporaire						
Consultants		50 000		100 000		50 000
Frais de mission (personnel et conseillers temporaires) <sup>7</sup>		55 000		90 000		65 000
Production des documents <sup>8</sup> – traduction, traitement de texte		8 000		35 000		9 000
– photocopies, impressions, etc.		30 000		30 000		30 000
Communications : – téléphone (y compris téléconférences), télécopie, courrier		25 000		25 000		25 000
Équipement, fournitures et dépenses de fonctionnement diverses		20 000		25 000		20 000
<b>Sous-total</b>		<b>630 650</b>		<b>747 550</b>		<b>641 550</b>
Frais d'appui aux programmes (13 %)		81 971		97 181		83 401
<b>TOTAL</b>		<b>712 521</b>		<b>844 731</b>		<b>724 951</b>

<sup>6</sup> Les sommes sont indiquées en US \$, les coûts réels sont en francs suisses et dépendent donc du taux de change.

<sup>7</sup> Les frais de voyage incluent les frais engagés pour le personnel du Secrétariat de l'IFCS, le personnel détaché (à Genève et ailleurs) et les conseillers temporaires.

<sup>8</sup> L'estimation tient compte d'une contribution limitée en nature reçue au titre de la traduction des documents de l'IFCS.

**ANNEXE 12**

**Administrateurs de l'IFCS et membres du Comité permanent  
du Forum élus**

## Forum IV

### Administrateurs de l'IFCS et membres du Comité permanent du Forum élus

#### Administrateurs

<b>PRESIDENT</b>	Thaïlande
<b>VICE-PRESIDENTS</b>	Chili Fédération de Russie Philippines Tanzanie Etats-Unis d'Amérique

#### Comité permanent du Forum

<b>Région</b>	<b>Membre</b>	<b>Suppléant</b>
Afrique	Guinée Zimbabwe	Mauritanie Maurice
Asie et Pacifique	Fidji Rép. islamique d'Iran Japon/Chine	<i>En attente</i> <i>En attente</i> Mandat à partager Le Japon commence
Europe centrale et orientale	Kazakhstan Slovénie	Pologne Croatie
Amérique latine et Caraïbes	Costa Rica Suriname	Bolivie Cuba
Europe occidentale et autres	Australie Canada Allemagne	<i>Les membres seront mutuellement suppléants</i>  <i>La Suisse souhaite être incluse</i> <i>A confirmer</i>

**ANNEXE 13**

**Liste des participants**